

FEDERATION FRANÇAISE
DE GYMNASTIQUE

ASSEMBLEES GENERALES
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Samedi 23 juin 2018

Ordre du jour

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	2
DISCOURS DU PRESIDENT	7
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2017.....	14
RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR.....	15
RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2017	15
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	21
RAPPORT DES ACTIVITES SPORTIVES	22
RAPPORT DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL.....	25
PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019	27
ADOPTION DES RESOLUTIONS.....	32
QUESTIONS DIVERSES.....	38
OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.....	41
ADOPTION DES RESOLUTIONS.....	43
CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.....	44
INTERVENTION DES PERSONNALITES	44
REMISE DES RECOMPENSES FEDERALES ET DES LABELS	47
CLOTURE.....	49

(La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. James BLATEAU.)

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Mme MERIEUX.- Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents des structures déconcentrées, mesdames, messieurs les membres d'honneur de la Fédération Française de Gymnastique, mesdames les Présidentes du Comité départemental du Lot et Garonne et du club les Patriotes Agenais, mesdames, messieurs les élus locaux, mesdames, messieurs, chers amis, c'est avec grand plaisir que la Fédération vous accueille à Agen pour son 195^{ème} congrès, moment privilégié pour établir le bilan annuel, échanger et se projeter dans l'avenir.

Lors de cette journée de travail, les différents rapports vous apporteront les éléments permettant de vous faire apprécier positivement je l'espère, tout l'engagement qui est notre quotidien.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence qui témoigne de votre estime pour la Fédération et pour l'intérêt que vous portez à son projet.

Par votre engagement, par vos actions, vous participez à sa croissance et à sa modernisation. Ce travail solidaire et collectif nous permet d'évoluer avec cohérence.

Je vous souhaite d'excellents travaux, que cette Assemblée générale soit studieuse, qu'elle se déroule dans un climat d'écoute, de respect et de tolérance. Que l'intérêt général soit incontournable pour toutes nos décisions.

Mesdames, messieurs, chers amis, je déclare ouverte cette Assemblée Générale ordinaire.

(Applaudissements).

Je voudrais saluer la présence de :

- Mme FRANÇOIS, adjointe au Maire de la Ville d'Agen, déléguée à l'Education, à la Jeunesse et à la Petite Enfance ;
- M. Corentin BOB, inspecteur à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- M. Gérard GIFFARD, secrétaire adjoint du Comité Départemental Olympique et Sportif du Lot et Garonne ;
- M. Yann HERVE, commissaire aux Comptes qui va nous rejoindre ;
- Maître BERTHAT ;
- Nos partenaires, Allianz, représenté par Céline GOMIS et Philippe GARRIGUES, Gymnova, représenté par Patrice FERRAINA et Eric POUJADE, Eric qui représente également Josette PINON, présidente de l'AIFFGym, la société Moreau représentée par Henry DUPRAZ et Yves COLLOT.

Je voudrais excuser :

- Mme Laura FLESSEL, ministre des Sports ;

- M. Denis MASSEGLIA, Président du Comité National Olympique et Sportif Français ;
- Mme Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports ;
- M. Morinari WATANABE, Président de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) ;
- M. Farid GAYIBOV, Président de l'Union Européenne de Gymnastique qui a succédé à notre ami Georges GUELZEC, ici présent, et que je salue;
- M. Michel LEGLISE, Président de la Confédération Méditerranéenne de Gymnastique. Il est actuellement à Tarragone aux Jeux méditerranéens et je voudrais que vous applaudissiez l'Equipe de France qui débute cet après-midi et qui a été handicapée par la blessure de Mathias Philippe.

(Applaudissements).

- M. Jean DIONIS du Séjour, Maire d'Agen ;
- M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Départemental du Lot et Garonne.

Je voudrais maintenant remercier le Comité départemental et les clubs du Lot et Garonne pour leur accueil et pour le soutien apporté à cette organisation.

Je souhaiterais remercier tout particulièrement Mmes Yolaine DUPUY-VEILLON et Sylvie COURTINE, respectivement Présidente et Vice-Présidente du Comité départemental, pour avoir coordonné localement la mise en œuvre de ce 195^{ème} congrès.

Madame la Présidente du Comité départemental, vous avez la parole.

(Applaudissements).

Mme DUPUY VEILLON.- Merci. M. Corentin BOB, inspecteur départemental de la Jeunesse, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mme Maïté FRANCOIS, M. Gérard GIFFARD, M. James BLATEAU, Président de la FFG, mesdames et messieurs les membres du Comité Directeur de la FFG, mesdames et messieurs les présidents départementaux, merci à Gilles ANDRE, directeur du Centre des congrès et à Sylvie COURTINE, vice-présidente du Comité départemental du Lot et Garonne pour nous avoir permis de vous accueillir en ces lieux et dans notre département.

Merci à la Ville d'Agen, à la Communauté d'agglomération, ainsi qu'au Conseil départemental.

Permettez-moi de vous présenter en quelques lignes le Lot et Garonne. Il fait partie de la région Nouvelle Aquitaine et doit son nom aux deux fleuves qui le traverse : le Lot et la Garonne.

Sa population est de 334 417 habitants et se répartit sur 5 631 kilomètres. Son blason reprend ceux de ses arrondissements que sont Agen, Marmande, Nérac et Villeneuve sur Lot.

C'est un département à forte ruralité et son activité principale est essentiellement basée sur l'agriculture avec une forte production céréalière, mais aussi de beaux vergers et des pruneaux. J'espère que vous avez pu les déguster avec une véritable réputation pour le pruneau d'Agen, ses

pommiers, ses noisetiers. Le noisetier est en passe de devenir la première production européenne. Mais aussi la production de fraises avec la Gariguettes et de tomates appelées « pomme d'amour » dans le Marmandais.

Nous y trouvons aussi de beaux vignobles. Nous avons le pays de Duras et le vignoble de Buzet. N'oublions pas bien sûr les côtes du Brulhois qui sont associées au Tarn et Garonne et pour une partie au Gers.

Le paysage présenté signe une culture traditionnelle et des terrains de parcours pour le bétail et la volaille, ce qui fait une gastronomie riche : foie gras, confits, pruneaux, fruits séchés, mais aussi café, chocolat, confitures, gâteaux secs et j'en passe, réalisés dans différentes cuisines artisanales.

Bref, une nature généreuse, un pays où il fait bon vivre, boire et manger. Mais pas que.

Il possède un riche patrimoine culturel et historique. Je pourrais vous citer Henri IV, Armand Fallières, Bernard Palissy, Georges Leygues, et d'autres personnages aussi importants. Je pourrais vous citer côté culture, Marguerite Duras ou Michel Serres, côté musique, Michel Polnareff, Francis Cabrel et Chimène Badi.

Certains ont les Francofolies, ici, nous avons le Garorock et le Festiv'Art. Très longtemps la troupe de Roger Louret se produisait en Lot et Garonne. Notre département est très prisé depuis quelques années avec quelques réalisations cinématographiques comme « le vieux fusil », « le lieu du crime », « les roseaux sauvages », plus récemment « les ogres » un court-métrage qui a été primé au festival de Cannes. Vous avez aussi « les rois du monde », « en guerre » et aujourd'hui, « joyeux anniversaire » un film tourné dans le Marmandais avec, à l'affiche, Catherine Deneuve.

Vous voyez, le Lot et Garonne attire beaucoup ; la preuve, vous êtes même arrivés jusqu'ici.

C'est une terre d'Ovalie avec une forte place. Nous avons Albert Ferrasse, Philippe Sella, Anthony Belleau et bien d'autres encore qui sont issus du Lot et Garonne.

Le sport en Lot et Garonne est représenté par 43 comités départementaux pour 80 000 licenciés. Et la gymnastique dans tout cela, quelle place lui réserve-t-on ?

En 2006, le projet de développement du Comité départemental avait permis d'accroître le nombre de clubs affiliés. Nous étions passés de 4 à 11. Pendant 10 ans, le camion de Jimmy a sillonné les routes du Lot et Garonne et a permis à bon nombre d'enfants de découvrir les fondamentaux de la gymnastique.

Aujourd'hui, il continue son action sur d'autres routes et d'autres lieux car la perte d'un agent de développement nous a contraints à arrêter bon nombre de nos actions. Malgré tout, 8 clubs sont toujours affiliés pour 1 689 licenciés.

En Aquitaine, nous étions le deuxième département après la Gironde en nombre de licences. Aujourd'hui, au sein de la Nouvelle Aquitaine, nous sommes à la cinquième place, toujours après la Gironde, mais loin derrière les Deux-Sèvres, la Vienne et la Charente-Maritime.

Trois clubs comptent 1 229 licenciés, les Patriotes Agenais avec 470 licenciés, les JLR marmandaises dont je suis la présidente avec 404 licenciés et le club de la JLR Villeneuve sur Lot avec 355 licenciés.

Nous comptons seulement 89 GAM pour 620 GAF, la Gym Pour Tous étant l'activité la plus prépondérante avec 897 licenciés.

Deux clubs ont le label Petite Enfance, l'Alpa Gym et les JLR marmandaises et un seul a le label senior, toujours les JLR ainsi que la certification. J'espère qu'avec les nouveaux programmes, il y en aura un petit peu plus.

Certains clubs ont participé aux rencontres européennes comme l'Eurogym ou le Golden Age, mais aussi le Festigym.

Au niveau de l'infrastructure, quatre salles spécialisées : deux assez spacieuses pour Agen et Villeneuve sur Lot, une moyenne à Marmande et une toute petite au Passage-d'Agen qui sont entièrement dédiées à la gymnastique.

Les autres clubs, comme l'Union sportive gymnique Néracaise, le Club Gym 47 ou le Sporting Club Aiguillonais, partagent leur salle avec d'autres disciplines, ce qui les met très souvent en difficulté : possibilité réduite voire impossible d'accroître leur créneau horaire, ou alors, au quotidien, de la manipulation importante de matériel.

Un autre sujet qui entrave leur fonctionnement est le manque de ressources humaines tant professionnelles que bénévoles. Tous les clubs sont professionnalisés ; les charges de fonctionnement sont très lourdes, d'où la difficulté à recruter des entraîneurs. Quand nous réussissons à avoir l'encadrement qu'il faut, nous essayons de faire tout notre possible pour le conserver. Mais cela n'est pas toujours évident. Il suffit d'un grain de sable et tout peut s'écrouler.

L'équipe technique du département que je remercie aussi, regroupe tous les professionnels et tous les bénévoles des clubs qui ont souhaité s'investir et travailler ensemble.

Le Comité Directeur du département s'efforce de leur donner la possibilité de fonctionner. Malgré tout, nous sommes trop peu nombreux et parfois la tâche est lourde, difficile à mener. Notre seule récompense, en tant que bénévoles, est l'étincelle dans les yeux des gymnastes qui nous entourent, leur joie, leur envie, leurs résultats. Heureusement, tout ceci anime en nous cette passion qui nous donne le tonus et l'énergie pour redémarrer une saison nouvelle.

Accueillir le Congrès fédéral ici sur notre territoire est pour nous une véritable fierté. C'est aussi rapprocher les instances nationales et régionales au plus près du terrain. C'est donner une juste place à la gymnastique sur une terre d'Ovalie.

Alors encore merci de nous avoir accordé ce privilège. Bienvenue, en espérant que vous passerez un agréable moment avec nous, malgré les péripéties du trajet que vous avez pu avoir les uns et les autres, et merci de votre écoute.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci, Madame la Présidente. Maintenant, c'est à Mme FRANÇOIS, adjointe au maire de la Ville d'Agen, de nous dire quelques mots.

Mme FRANCOIS.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, c'est un immense plaisir d'accueillir à Agen, dans notre magnifique centre des congrès inauguré il y a 4 ans, la Fédération Française de Gymnastique.

Même si nous avons l'habitude d'accueillir des congrès divers, c'est un plaisir tout particulier de vous recevoir aujourd'hui, tous les représentants d'une des plus importantes fédérations sportives,

la vôtre, celle de la gymnastique.

Parce qu'Agen est une terre de sports et de sportifs, une terre de rugby bien évidemment, nous sommes marqués par ce jeu qui met tant en valeur les valeurs de respect et de solidarité qui nous sont chères.

Mais Agen, c'est aussi une terre de gymnastes et de gymnastique. Les Patriotes Agenais en sont une expression et je ne peux m'empêcher de saluer Mme COURTINE et son équipe pour leur extraordinaire travail durant tant d'années à la tête de ce club qui est aussi une partie de notre histoire.

Car, avant le rugby d'Agen, il y avait la gymnastique, avant même que notre chère SUA arrive ; il y avait, dès 1890, et c'est aujourd'hui notre club le plus ancien, la société de gymnastique des Patriotes Agenais. Autant dire que ce club est un de nos monuments.

C'est donc entre la ville et la gymnastique une histoire ancienne qui nous dépasse tous et nous survivra. Elle nous montre combien ce sport, votre sport, traverse les époques, s'y adapte et sait, pour toutes les générations à Agen comme ailleurs, prendre toute sa place dans l'éducation de nos enfants.

La gymnastique, c'est donc notre histoire mais aussi notre avenir. Elle est ouverte aux grands chantiers du sport de demain, celui de nouvelles gouvernances, celle du sport de santé, du sport au féminin et d'une manière générale, du sport pour tous, celui du sport dans la ville, d'une pratique qui permet à chacun de s'épanouir et de se développer en tant que sportif mais aussi en tant qu'individu.

Votre fédération, monsieur le Président, a de beaux jours devant elle, et elle jouera, dans les prochaines années, le rôle qui doit être le sien en matière de sport bien évidemment, mais plus généralement, au sein de la société.

Je voudrais également souligner le fait que votre mouvement associatif a, depuis de longues années, engagé et j'en ai été témoin en tant qu'adjointe à l'éducation, un travail partenarial de qualité sur les territoires avec les acteurs éducatifs locaux, au premier rang desquels, l'Education nationale et les collectivités locales.

C'est ce travail de fond, des clubs, des éducateurs, des dirigeants bénévoles, qui fait toute la force de la gymnastique. Une discipline ancestrale aux origines souvent militaires mais qui a su relever les grands défis de son époque pour être un des acteurs majeurs du sport au 21^{ème} siècle.

Au moment où nos regards se tournent vers Paris 2024, c'est une grande fierté d'accueillir ici, à Agen, un des sports dont les valeurs font écho à celles de l'olympisme.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je vous renouvelle tout notre plaisir de vous accueillir en terre agenaise et vous souhaite une très belle Assemblée générale.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci madame. Nous allons poursuivre avec un moment de recueillement pour nous souvenir de nos amis disparus au cours de l'année.

Je vous remercie de vous lever et de leur accorder une minute de silence pour saluer leur mémoire et leur engagement au service de la Fédération.

(Diffusion d'un diaporama).

(Une minute de silence est observée).

Monique LEFEBVRE (1947-2017)

Alain SCOTTO DI VETTIMO (1938-2017)

Suzanne BATISSE (1932-2017)

Jean-Baptiste VENTURINI (1931-2017)

Germaine VENTURINI (1931-2017)

Robert BATAILLY (1934-2017)

Gérard MAGUERRE (1954-2017)

Roger BONTEMPS (1928-2018)

Michel NEZ (1939-2018)

Francis GENSON (1943-2018)

Yann ARNAUD (1979-2018)

Pierre BLOIS (1927-2018)

Jonas REIX (2016-2018)

Ne les oublions pas.

Je vous remercie.

La parole est maintenant au Président fédéral, James BLATEAU.

Discours du Président

M. le PRÉSIDENT.- Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des structures déconcentrées, mesdames et messieurs les membres d'honneur de la FFG, madame la Maire-adjointe de la Ville d'Agen, madame la Présidente du Comité départemental du Lot et Garonne, madame la Présidente du Club des Patriotes Agenais, messieurs les représentants de la DDCSPP, monsieur le représentant du CDOS du Lot et Garonne, mesdames et messieurs les représentants de nos partenaires économiques principaux, monsieur le Directeur Technique National, mesdames et messieurs les cadres techniques, mesdames et messieurs les membres du Bureau et du Comité Directeur, chers amis, l'Assemblée générale annuelle est l'occasion de faire le point sur l'activité et la bonne santé de notre association fédérale.

Ce matin, nous avons déjà abordé ensemble plusieurs sujets qui font la vie des clubs affiliés à la FFG.

Cet après-midi je souhaiterais partager avec vous 4 thèmes qu'on doit avoir à l'esprit pour mieux avancer ensemble.

- Le premier thème est relatif à l'évolution de notre pays.

Il n'aura échappé à personne qu'un nouveau Président de la République a été élu, avec une politique nouvelle qui prend en considération la forte dette française (environ 2 200 milliards d'euros).

La volonté (et la nécessité) de réduire la dette nationale impacte le budget de l'Etat et, par voie de conséquence, les collectivités locales qui subventionnent le sport. Elle impacte aussi le CNDS dont une partie a été réintégré dans le budget du ministère des Sports et dont certains montants ont été réservés à l'action propre du ministère (Fête du sport).

Cette volonté de réduire la dette nous touche parfois très indirectement. Par exemple, les 400 millions d'économie d'ici 2022 demandés à France Télévision aboutiront à la suppression de France 4 et à la modification probable de France Ô, deux supports de diffusion du sport en direct.

Par ailleurs, le candidat à la présidence de la République avait pris des engagements sur la gouvernance du sport. Les travaux sont en cours et pourraient aboutir à la création d'une agence spécifique où les trois acteurs majeurs du sport (Etat, Collectivité et mouvement sportif) siègeront à égalité (30 %) à côté des entreprises privées (10%). Ils auront à traiter de la haute performance d'une part et, d'autre part, du développement du sport dans notre pays.

Ce partage des orientations stratégiques en matière de sport pourrait donner une nouvelle place au sport en France.

Evidemment, en attendant les bénéfices de ces changements, il peut y avoir des effets immédiats difficiles. Pour la FFG où la convention d'objectifs a été diminuée de 200 000 € en 2017, et où on attend avec inquiétude le montant 2018 (alors que 6 mois sont déjà écoulés), pour les structures déconcentrées ou les clubs qui ont subi les modifications d'attribution du CNDS, ainsi que la baisse des subventions locales.

Plusieurs écueils sont à éviter pour aller de l'avant.

Se lamenter ne servirait à rien.

Regretter le temps passé non plus.

Ecouter les donneurs de leçons qui méconnaissent ou ignorent le contexte, pas plus.

Il ne s'agit pas non plus de limiter la pratique et son développement au prétexte que les moyens publics diminuent.

Non, chers amis, il faut plutôt lutter contre le repli sur soi et, pour cela, se rappeler que la mission essentielle du dirigeant d'une association de gymnastique est :

- d'accueillir, au sein du club, les jeunes et les moins jeunes ;
- de leur proposer de la gymnastique, éducative ou compétitive (y compris au meilleur niveau) ;
- de promouvoir les personnes et de les faire vivre ensemble ;
- et en trouvant l'organisation et les moyens.

Ces quatre points relèvent de notre responsabilité et de la responsabilité de tous les dirigeants d'associations notamment de gymnastique.

Alors, notre challenge est de trouver de nouvelles solutions, d'innover dans tous les champs de notre activité. Notre devoir de dirigeant est d'aller de l'avant, quelles que soient les conditions, en pensant à nos adhérents et à nos licenciés.

Alors, pour dépasser les difficultés, trouvons des solutions ensemble et ensemble créons le mouvement qui sera notre signature fédérale.

- Dans ce contexte particulier, quelles sont les avancées de notre projet fédéral ?

Le projet fédéral avait retenu trois axes stratégiques : la collaboration fédérale, l'évolution des pratiques et la promotion et la communication de l'activité de la Fédération.

- Le premier axe concerne la notion de collaboration au sein de la FFG.

C'est une vision de solidarité. Elle concerne autant l'organisation fédérale que les outils à partager ou encore la méthode employée.

Pour l'organisation de la collaboration, nous avons pu réaliser ensemble la réforme territoriale, transformer l'obligation en opportunité de changement. Cette réforme difficile n'est pas terminée, tant les effets sont multiples, mais elle est bien partie comme cela a été exprimé durant la première conférence des Comités régionaux.

En complément, les compétences à exercer par les différents niveaux de responsabilité fédérale sont désormais différenciées dans les nouveaux statuts.

Pour les outils communs, la création de sites internet des structures déconcentrées ou les propositions en matière d'affichage lors des compétitions, ou encore l'évolution des labels fédéraux, représentent un progrès d'unité fédérale où la consultation et la participation ont été mises en œuvre le plus souvent possible.

En synthèse, les perspectives sur cet axe de collaboration sont tournées vers la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) en cours de traitement actuellement et pour lequel nous avons prévu à nouveau 1,5 M€ sur 3 ans, et la production d'outils communs comme ceux présentés ce matin.

- Le second axe stratégique relève de l'évolution des pratiques.

On poursuit notre choix de diversification de l'offre gymnique en intégrant la TeamGym, en complétant l'Univers EvoluGym avec ses produits AccessGym, en installant FreeStyle Gym au bénéfice des clubs affiliés.

L'évolution de 2 % des licenciés après les 6 % de l'an passé est un signe de réussite alors que d'autres fédérations nationales diminuent en nombre.

Le record de licences FFG est à nouveau battu cette année (315 825 actuellement). C'est une satisfaction à partager entre nous tous.

En complément, la formation est un facteur de progression quantitative et qualitative qui concerne autant les dirigeants, que les techniciens et les juges.

La réorganisation des sessions de formation professionnelle (CQP, DE, DES) pour limiter l'absence de l'entraîneur animateur dans son club, la multiplication des sessions de formation, le développement de la Formation Ouverte et à Distance (FOaD) doivent servir le développement de nos pratiques. Mais l'enjeu est aussi d'abord la sécurité des pratiques (on y reviendra).

Enfin, les résultats sportifs internationaux.

Dans ce cadre, le Projet de Performance Fédéral (PPF) a été réformé, intégrant, dans le Dispositif Régional d'Accession (DRA), les clubs formateurs, les centres de formation et les pôles espoirs, et pour l'excellence, les Pôles France.

Les droits et devoirs des membres des Equipes de France ont été posés, ainsi que les primes attribuées aux gymnastes et aux entraîneurs, et le colloque du haut niveau, qui a été un succès, doit être renouvelé en approfondissant les thèmes.

Les médailles internationales obtenues en juniors et seniors cette année sont de bon augure. Néanmoins, il ne faut pas s'endormir.

En termes de perspectives, la négociation en cours avec les dirigeants du Parkour et le Projet GymSanté doivent servir notre développement, alors que la FOAD servira les perspectives de renforcement de l'encadrement.

En complément, le plan avec les clubs formateurs, l'émergence des centres de formation des clubs du Top 12 et les conventions avec les pays leaders doivent pouvoir améliorer la détection et le niveau de pratique et les résultats.

- Le dernier axe stratégique relève de la promotion et de la communication.

Deux aspects principaux illustrent l'engagement sur ce thème.

D'une part, la réussite populaire des Nouveaux Internationaux de France 2017. Il faut noter toutefois que sans subvention d'Etat, ils restent déficitaires.

Les perspectives sont de pérenniser les Nouveaux Internationaux de France et d'équilibrer les budgets.

Dans le même temps, nous organisons les Championnats d'Europe juniors et seniors GAF pour 2020 et étudions la possibilité de candidatures des Championnats du Monde de GR sans doute en 2022.

D'autre part, le lancement d'un travail accompagné par un cabinet professionnel sur la communication stratégique avec comme objectif d'être plus audible et donc de ne pas perpétuer la cacophonie actuelle en communiquant sur tout, tout le temps et sans hiérarchisation.

Vous l'avez compris, dans un contexte très mouvant, nous avons choisi d'être très actifs et la réalisation du projet fédéral est en bonne voie pour cette deuxième saison.

La bonne gestion, très serrée, nous permet d'entreprendre sereinement au bénéfice de tous. Et la majeure partie des excédents d'un exercice vient renforcer la réalisation du projet fédéral sur l'exercice suivant.

Il n'y a pas de thésaurisation mais au contraire la forte volonté de donner de la valeur à la gymnastique et à la FFG.

Par-delà la mise en œuvre du projet fédéral, je voulais aussi attirer votre attention sur deux thèmes particuliers très importants pour notre Fédération et notre gymnastique car ils nécessitent la participation et l'engagement de tous.

Le premier thème est l'engagement sociétal de la FFG et de ses structures déconcentrées.

Sous l'expression « engagement sociétal », je veux signifier que nous avons notre part à prendre dans l'évolution de la société et notre responsabilité à exercer dans nos structures pour ces sujets généraux.

D'abord sur la sécurité des pratiques.

Nous faisons ensemble des efforts très importants en matière de formation. Néanmoins, nous avons encore des accidents graves, notamment au trampoline, au mini trampoline et au saut de cheval. Je souhaite alerter les responsables que vous êtes, sur ces aspects de sécurité, et je vous demande, comme on le fait nous-mêmes, de mettre les situations risquées sous contrôle, de faire passer le message aux formateurs, aux entraîneurs, mais aussi aux dirigeants des clubs.

Non, les fosses ne remplacent pas les entraîneurs.

Oui, chaque décision d'entraîneur doit être un acte responsable.

Et chaque accident est lourd de conséquences pour le gymnaste accidenté, mais c'est aussi un échec pour notre gymnastique.

J'attire votre attention sur le contrat d'assurance que nous avons renouvelé avec notre partenaire Allianz. Si les droits sont augmentés, la cotisation pour le licencié est restée identique.

Et devant vous, je souhaite remercier sincèrement notre partenaire Allianz et vous dire devant lui, que la meilleure façon de ne pas avoir de majoration de cotisation est de limiter les accidents et notamment les accidents graves.

Ensuite, l'éthique.

Conscients, nous avons engagé il y a plusieurs saisons, la réalisation du document dénommé « valeur et chartes », à l'attention des dirigeants, des entraîneurs, des juges et des gymnastes. Toutes les sessions de formation commencent en abordant les aspects des valeurs fédérales et l'éthique.

Aujourd'hui, les récents événements américains, mais aussi plusieurs actualités françaises, nous ont conduits à accentuer et accélérer notre réflexion sur les relations entre les soignants et les gymnastes mineurs, notamment lors de déplacements ou au sein de la structure club ou pôle, mais d'une façon plus large entre adultes et enfants.

Un travail a déjà été effectué en interne. Mais désormais, nous pourrions rapidement conventionner avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » qui organise des actions pour libérer la parole des sportifs, identifier les comportements particuliers, mais aussi accompagner les dirigeants souvent démunis sur ce thème de la pédophilie et des agressions sexuelles. Nous devrions être en capacité de faire des propositions rapidement.

Je souhaite attirer votre attention sur ce sujet de société particulier que l'on pourrait ignorer. Néanmoins, dans notre société, ces problèmes sont très présents et dans notre gym aussi. Nous souhaitons avancer très rapidement sur ce sujet.

La Fédération du rugby reconnaît 14 cas avérés. Il est donc important d'en prendre conscience et d'être volontariste sur ce sujet.

Enfin, le développement durable.

La FFG a signé la charte des 15 engagements écoresponsables avec la ministre des Sports, Laura FLESSEL, et la présidente du WWF, Isabelle AUTISSIER. Pour nous, la convention est relative aux Nouveaux Internationaux de France. Elle reprend les engagements du pays prévus dans l'accord de Paris pour le climat.

C'est un engagement réel, mais a minima, puisque simplement sur un évènement. D'autres fédérations (FFCk, FFGolf..., ou organisateurs d'évènements Roland Garos, Tour de France ...) ont déjà signé.

Je souhaite que l'on engage assez rapidement, à la fois la Fédération et ses structures déconcentrées mais aussi les organisateurs de tournois internationaux en France. Même si le suivi des indicateurs nous contraint, nous devons être volontaires sur ce thème qui nous concerne tous.

Notre action est aussi un levier pour faire changer nos partenaires associatifs et nos fournisseurs, sachant que nos partenaires principaux (Allianz, Gymnova, Moreau, Erréa, Crédit Mutuel et Bioc'bon) sont très volontaires sur cette thématique.

Pour terminer, je souhaiterais évoquer les JO Paris 2024.

Lors de nos échanges avant les élections de 2016, je posais les questions suivantes :

Souhaitez-vous les JO à Paris en 2024 ? La réponse était unanime : oui.

Les résultats obtenus par nos Equipes de France jusqu'à présent sont-ils satisfaisants ? Généralement, il y avait une petite hésitation avant de dire : pas tout à fait.

J'enchainais en disant : « peut-on compter sur vous pour améliorer cet état de fait ? » La réponse a toujours été oui.

Alors, maintenant nous y sommes.

La décision de Lima nous a attribué les JO de 2024.

La ministre a fixé l'objectif à 80 médailles pour la France, alors qu'habituellement nous sommes à 40.

Aussi, pour ces JO en France, nous avons une obligation de résultats. Le monde de la gymnastique et la France attendent que nous soyons à la hauteur.

Notre potentiel est de 18 médailles. Aussi, nous devons prendre notre part dans cette réussite nationale.

Mais, réalistes, il faut constater que nous avons obtenu 8 médailles en 40 ans et seulement en GAM et GAF. Et qu'il faut une formation d'environ 10 ans pour obtenir des résultats avec nos gymnastes.

Sans remise en cause, alors qu'il est peu probable que nous ayons des moyens supplémentaires, avons-nous une chance de réussir alors que le monde change vite au plan sportif ?

Il est temps d'élaborer un plan olympique particulier spécial pour 2024 évidemment et aussi pour 2028.

Dans une démarche stratégique annoncée, avec des sportifs engagés, pour un temps sorti des contraintes du double projet, avec des entraîneurs internationaux exclusivement centrés sur ce projet, avec un budget identifié et majoré, et avec la participation de chacun, et chacun à sa place. Les clubs pour détecter, les clubs formateurs (DRA) pour initier vers l'entraînement, et des structures déconcentrées qui les stimulent et les soutiennent, les centres de formation pour former des compétiteurs et les pôles pour performer et réaliser des médailles.

Dans cette logique tournée vers la performance, nous avons d'abord recruté Martine GEORGE, entraîneur australienne en poste à l'INSEP, puis le DTN Kevinn RABAUD, ex DTN de la

Fédération Française de Boxe qui a pu concrétiser avec les boxeurs et boxeuses, 6 médailles olympiques lors des derniers Jeux Olympiques de Rio.

Kevinn prendra la parole tout à l'heure.

Gageons qu'ils sauront nous faire partager leurs expériences olympiques.

Les disciplines non olympiques profiteront aussi de l'effet d'entraînement des JO.

Mais, au-delà de la compétition, les JO de Paris 2024 auront un impact sur l'ensemble du pays et des territoires. C'est le sens du PAFENI (Programme d'Accueil en France des Equipes Nationales et Internationales) qui doit permettre de mobiliser les territoires et obtenir un héritage qui subsistera à l'édition 2024.

Alors, chers amis, vous avez compris que le monde bouge tout comme la société française, et que notre projet aux dimensions quantitatives et qualitatives est en bonne voie.

Vous avez compris aussi que nous avons une place plus importante à prendre dans la société actuelle.

Et enfin, nous avons une chance historique avec l'organisation des JO 2024 à Paris.

Au total, il nous faut de l'énergie, accentuer le travail, innover et foncer ensemble.

En saluant les élus, les professionnels administratifs ou techniques qui portent le projet chaque jour, en remerciant les présidents des structures déconcentrées, les partenaires publics ou privés qui font le chemin avec nous, je vous remercie de votre attention et vous dis, chers amis, « On compte sur vous ».

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci, Président. Nous abordons maintenant le premier point à l'ordre du jour, l'adoption des procès-verbaux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2017 qui se sont déroulées à Nancy.

Nous adopterons ces comptes rendus en deux votes distincts.

Je vous informe qu'il y a 82 départements présents ou représentés et 286 017 voix pour 102 votants.

Les votes se dérouleront à l'aide des boîtiers que nous allons dès à présent tester pour en vérifier le bon fonctionnement et la bonne utilisation.

Rappel des modalités de vote :

Lorsque les compteurs sont verts, le vote est ouvert vous pouvez alors utiliser les boîtiers.

Vous avez trois possibilités. Vous appuyez sur le « 1 » si vous êtes pour, sur le « 2 » si vous êtes contre, sur le « 3 » si vous souhaitez vous abstenir.

Les différentes étapes pour voter sont les suivantes :

- Vous devez appuyer sur la touche correspondant à votre choix ;
- Votre choix s'inscrit sur l'afficheur ;
- Vous devez appuyer sur la touche « OK » pour le valider ;

• Lorsque votre vote est reçu, l'inscription « OK » apparaît sur l'écran au-dessus de votre choix.

Le résultat du vote s'affichera immédiatement après la clôture du vote.

Après ces quelques explications techniques, nous allons passer au vote d'essai.

(Organisation d'un vote test).

Avez-vous bien déjeuné ?

Puisque tout semble fonctionner, nous allons passer au vote des procès-verbaux qui ont été diffusés préalablement sur le site extranet de la Fédération dans la base documentaire permettant à chacun de prendre connaissance de ces documents avant le vote.

Adoption des procès-verbaux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 8 avril 2017

Mme MERIEUX.- Aucune remarque n'étant parvenue à ce jour à la Fédération, nous allons donc passer au vote sur le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2017.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 283051 – Nombre de votants : 102

Pour	280656	99,15%
------	--------	--------

Contre	2395	0,85%
--------	------	-------

Abstentions	2966	
-------------	------	--

Le PV est adopté.

Je vous remercie.

Je vous propose de procéder au vote concernant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2017.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 279366 – Nombre de votants : 102

Pour	271637	97,23%
------	--------	--------

Contre	7729	2,77%
--------	------	-------

Abstentions	6651	
-------------	------	--

Le PV est adopté.

Je vous remercie.

Je voulais signaler la présence de Robert MARCHANT. Nous évoquerons son projet tout à l'heure.

(Applaudissements).

Rapport du Comité Directeur

Mme MERIEUX.- Comme j'ai pu l'écrire dans le rapport d'activité qui a été mis en ligne le 1^{er} juin dernier, c'est avec beaucoup de détermination et d'implication que le Comité Directeur poursuit la mise en œuvre du projet fédéral autour du Président James BLATEAU.

Ce rapport traduit la relation de confiance et d'exigence qui nous unit.

J'espère que la lecture de ce document a été agréable et instructive et qu'elle vous a permis de prendre connaissance de l'activité fédérale sous toutes ses facettes.

Ce rapport vous a été remis à votre arrivée.

Que toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce rapport soient sincèrement remerciés.

Avez-vous des observations sur ce document ? (Non)

Je vous remercie.

Je vais laisser la parole au trésorier, Pascal JOURDAN pour le rapport de gestion concernant l'exercice 2017.

Rapport de gestion – exercice 2017

(Diffusion d'un diaporama)

M. JOURDAN.- Pour rappel, le budget 2017 proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2016 avait pour objectif :

- Une ambition olympique réaffirmée avec des moyens financiers nouveaux en direction de la préparation des jeunes et de la formation des entraîneurs.
- Une Fédération qui, à terme, doit devenir la référence en matière de Gym Santé.
- La modernisation et l'extension du Système d'Information fédéral.
- La poursuite de la modernisation du siège fédéral avec la rénovation du 5^{ème} étage, la poursuite du plan de formation du personnel et la mise en œuvre de nouveaux

outils.

À ces objectifs, il faut ajouter le retour des Nouveaux Internationaux de France organisés les 16 et 17 septembre 2017.

Le résultat au 31 décembre 2017 fait apparaître un excédent de 461 147 € contre un excédent de 881 818 € en 2016.

Ce résultat est composé de 3 résultats : les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

Le résultat d'exploitation s'élève à 463 493 € au 31 décembre contre 478 877 € en 2016.

Par rapport à l'objectif d'équilibre financier fixé pour cet exercice, l'excédent est causé principalement par une croissance du nombre de licenciés supérieure à la prévision et à un résultat financier des Nouveaux Internationaux de France meilleur que prévu.

Le résultat financier est stable entre 2016 et 2017. Il s'élève à 6 873 € au 31 décembre 2017 contre 7 101 € en 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à 4 499 € au 31 décembre 2017 contre 394 911 € en 2016.

Cette variation s'explique par le remboursement en 2016 du sinistre à hauteur de 524 000 € diminué par des charges exceptionnelles liées à l'incendie à hauteur de - 139 000 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13 130 000 € en 2017 contre 12 198 000 € en 2016, soit une augmentation de 932 000 € représentant 7 % du total des produits d'exploitation en 2017.

Les principales variations sont les suivantes :

- Une hausse des produits des licences et des affiliations de 8 %. Les licences (6 698 000 €) et affiliations (220 000 €) représentent 52 % du total des produits.
- Une hausse des subventions de 5 % liée essentiellement à l'organisation des Nouveaux Internationaux de France.

Les charges d'exploitation sont de 12 666 000 € en 2017 contre 11 719 000 € en 2016, soit une augmentation de 947 000 € représentant 7 % du total des charges d'exploitation.

Les principales variations sont les suivantes :

- Une hausse des charges externes de 14 % en conséquence de l'organisation des Nouveaux Internationaux de France.
- Une hausse de 67 % de la dotation aux amortissements, conséquence des investissements réalisés dans le domaine du numérique.

Je vous propose de compléter cette analyse du compte de résultat par une analyse de la comptabilité analytique qui permettra de mettre en rapport les objectifs du budget avec les flux financiers associés.

Les produits : les objectifs de croissance du nombre de licenciés ont été dépassés au 31 août 2017 (+ 6 %) et atteints au 31.12.2017 plus 2,3 %.

Malgré un nouveau contrat de partenariat signé en 2017 avec le Crédit Mutuel, les objectifs budgétaires concernant les partenaires commerciaux n'ont pas été atteints. Le budget reste sensiblement identique à celui de 2016.

Pour conclure sur les produits, nos ressources propres représentent, en 2017, 83 % des produits.

À propos des charges, les écarts significatifs par rapport à 2016 concernent :

- Le chapitre administration

Il est en hausse de 27 % par rapport au budget voté.

Cette hausse concerne essentiellement les services généraux et le sous-chapitre « communication, promotion, système d'information ».

Pour les services généraux, les travaux suivants ont été réalisés : modernisation de l'outil comptable et de gestion de paie, mise en place de la sectorisation fiscale pour certaines activités de la FFG et début des travaux de réfection du 5^{ème} étage. Ce budget intègre également des prestations de notre expert-comptable pour assurer le suivi du service comptabilité en l'absence de responsable comptable.

Pour le sous-chapitre « communication, promotion et système d'information », le bilan financier prend en compte les travaux pour la réalisation des sites internet à destination des structures déconcentrées, la réalisation d'une étude pour l'évolution du logiciel de gestion des compétitions et les travaux liés au 5^{ème} étage.

- Le chapitre des activités gymniques,

Le budget « développement des activités gymniques olympiques et de haut niveau » est en hausse de 2,5 % par rapport au budget voté et de 13 % par rapport au budget 2016.

Il a permis de prendre en charge à 100 % des gymnastes juniors sur les stages - ce qui n'était pas le cas avant -, d'intensifier les actions de préparation des collectifs (stage, contrôle et tournois) et d'accompagner les clubs formateurs.

Si le budget « développement des activités gymniques » n'a pas atteint le niveau de budget prévu (-9 %), le programme des travaux a été respecté : poursuite des travaux « Access Gym », sortie de la première version « FreeStyle Gym » et début du projet « Gym Santé ».

Le budget « formation » progresse fortement en 2017 en raison de la formation des juges internationaux et de la mise en œuvre du plan de formation des jeunes entraîneurs sur le niveau international. Cela se traduit par un dépassement du budget initial de 39 % et une augmentation de 17 % par rapport à 2016.

La réforme territoriale n'a pas permis la mise en place des COT dès 2017. Dans le prolongement des COT 2014-2020, seules les aides à l'emploi ont été maintenues. Conséquemment, le budget consacré à « la structuration et au développement territorial » est en retrait de 40 % par rapport au budget voté.

- Les investissements :

La dotation aux investissements augmente de 67 %. Elle s'explique principalement par les investissements réalisés depuis 2015 dans le domaine du numérique.

Les charges de personnel s'élèvent à 2 809 900 €, en retrait de 5 % par rapport au budget voté.

Les résultats financiers de deux opérations particulières doivent retenir votre attention. La gestion de la Maison des Sports de Labège produit son meilleur résultat d'exploitation, même s'il reste encore déficitaire de 30 000 €.

Le résultat financier des Nouveaux Internationaux de France est de moins 70 000 € alors qu'ils étaient budgétés à moins 250 000 €. L'argent public ne représente que 16 % du budget global de l'événement. C'est une belle performance qui vient compléter le succès sportif et populaire de cet événement 2017.

Le bilan total s'élève à 9 277 000 € et nos fonds propres à 5 755 000 €. La hausse est imputable au résultat positif de l'exercice. J'y reviendrai.

Le bilan actif :

Le montant total des investissements sur 2017 est de 1 026 000 €. Pour le siège social, le ravalement de la façade et la rénovation des fenêtres ont représenté un poste à hauteur de 157 000 €.

L'acquisition des autres immobilisations corporelles s'élève à 142 000 € et concerne principalement les postes de matériel informatique pour 29 000 €, le matériel sportif pour 72 000 € et les constructions de la Maison des Sports à hauteur de 26 000 €.

Par ailleurs, les acquisitions liées à la mise en place du plan numérique ont représenté un montant total de 727 000 € sur l'exercice.

Lors de l'exercice 2017 il n'y a eu qu'une sortie d'immobilisation à hauteur de 21 000 €.

Les créances de la Fédération s'élèvent à 3 443 000 € et concernent principalement les Comités régionaux suite aux facturations des licences 2017-2018.

La trésorerie nette à la clôture s'élève à 2 583 000 € au 31 décembre 2017, contre 3 945 000 € au 31 décembre 2016 €.

La trésorerie a diminué entre les clôtures 2017 et 2016, et ce malgré l'augmentation du délai de règlement moyen des fournisseurs. Cette baisse s'explique par la variation à la baisse des flux de trésorerie liés aux investissements et au retard du versement du produit des licences par certains Comités régionaux.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 362 000 € et correspondent à des charges de fonctionnement de la Fédération à verser en 2017.

Le bilan passif :

En 2017, la Fédération ne présente pas de découvert et ne dispose pas d'emprunt auprès d'établissement de crédits.

Les autres dettes financières sont de 3 000 € et correspondent à des cautions reçues pour la Maison des Sports.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 023 000 € en 2017 contre 1 166 000 € en 2016. Elles concernent divers fournisseurs de la Fédération et des cotisations sociales à verser.

Les autres dettes s'élèvent à 14 000 € au 31 décembre 2017 contre 172 000 € au 31 décembre 2016.

Cette diminution provient du dénouement des versements des aides aux structures territoriales pris dans l'engagement des contrats d'objectifs territoriaux 2014.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 438 000 € et correspondent essentiellement aux produits de licences, d'affiliation et d'assurance concernant la saison 2017-2018 à comptabiliser sur 2018.

L'affectation du résultat :

L'Assemblée générale du 8 avril 2017 avait pris la décision d'affecter une partie du résultat comptable à des réserves pour financer certaines actions du projet fédéral.

Ils sont rappelés en bleu sur la colonne « fonds associatifs » dans le tableau. Certaines de ces actions ont été réalisées au cours de l'exercice. Il est logique que leurs coûts soient imputés aux réserves correspondantes soit :

- 65 000 € sur la réserve « équipement des pôles France ». Le solde au 31.12.2017 est de 55 000 €.
- 120 000 € sur la réserve des « structures déconcentrées - site Internet ». Cette réserve est épuisée au 31.12.2017.

Le résultat affecté pour 2017 est donc égal à 646 147 € qui est la somme du résultat initial, soit 461 147 €, plus la somme des deux reprises pour un montant de 185 000 €.

Les objectifs assignés à ce budget et rappelés au début de ce rapport ayant été atteints, le résultat comptable étant positif, le Comité Directeur propose d'affecter le résultat comptable à l'action fédérale plutôt qu'au report à nouveau.

Pour faciliter la collaboration et la coopération au sein de la FFG, nous proposons une réserve de 200 000 € pour abonder le COT 2018-2020. C'est le solde du budget 2017 affecté au développement territorial et non consommé en 2017.

Pour faire évoluer nos pratiques gymniques, nous proposons :

- une réserve de 300 000 € pour abonder le projet olympique 2020-2024 en prolongement des propos de James BLATEAU.
- une réserve de 140 000 € au profit des pratiques pour plus le grand nombre et en particulier le projet Gym Santé.

Ces réserves vous seront proposées dans la résolution n° 3.

Pour conclure, ce résultat financier ne doit pas remettre en cause nos principes de gestion énoncés. Il ne représente finalement que 3,5 % de notre budget.

Ces principes de gestion composés de prudence, d'exigence, d'optimisation et de contrôle ne sont pas toujours compris dans notre environnement. Nous devons mieux les expliquer, parce qu'ils seront indispensables pour aborder les mutations à venir et permettre à notre Fédération de poursuivre sans rupture sa mission de service public au bénéfice de ses licenciés.

Je vous remercie de votre attention et je suis à l'écoute de vos éventuelles questions.

(Applaudissements)

S'il n'y a pas question, je vais enchaîner par une réponse à une question diverse du Comité régional d'Occitanie.

Le Comité régional d'Occitanie se fait le relais de la Cour des Comptes pour dénoncer « *les ressources dormantes du mouvement sportif* » et par déclinaison celle de notre Fédération.

La Fédération a-t-elle des « ressources dormantes » ? Avons-nous un niveau de fonds propres trop élevé ? La réponse est « non ».

A quoi servent les fonds propres ?

Ils servent à financer les investissements : sur les exercices 2016 et 2017, nous avons investi 2 524 000 € sur nos fonds propres.

Ils servent à financer des actions sportives par la mobilisation de nos réserves : c'est ce que nous faisons depuis le budget 2016 en affectant le résultat sur des actions sportives stratégiques.

Ils servent à financer le besoin de fonds de roulement de notre Fédération. Le fonds de roulement, d'un montant de 2 450 000 €, représente 68 jours d'exploitation en 2017.

Pour rappel, le fonds de roulement permet de payer nos fournisseurs, nos employés, et l'ensemble de nos charges de fonctionnement en attendant l'encaissement de nos ressources.

A propos des ressources, la principale est constituée du produit des licences (53 % des produits) dont l'encaissement se fait tous les 120 jours en moyenne (facilité de reversement du produit des licences encaissé par les Comités régionaux).

Donc, un fonds de roulement de 68 jours d'exploitation n'est pas excessif pour faire face au cycle d'encaissement de 120 jours de la principale ressource fédérale, sans oublier les incertitudes sur les dates de versement de la Convention d'Objectifs.

Dans le cas contraire, nous nous exposons à des ruptures de fonctionnement et à des charges financières supplémentaires.

Dernier point : un bon niveau de fonds propres est une garantie de confiance des tiers que sont notre banque, nos fournisseurs, les organismes sociaux et fiscaux, et plus généralement l'ensemble de nos partenaires.

Dans ce même rapport, la Cour des Comptes émet des recommandations à l'attention des fédérations :

- Ne pas « thésauriser » et mobiliser nos fonds propres : c'est exactement ce que nous faisons quand nous vous soumettons le vote de résolutions pour constituer des réserves pour le projet associatif, plutôt que de reporter l'excédent financier dans le report à nouveau.

- Elle appelle le mouvement sportif à s'autofinancer plus largement : c'est l'orientation que nous avons prise depuis 4 ans et répétée chaque année.

- Elle appelle les fédérations à mieux contrôler leur gestion. Dans un audit récent commandé par le ministère au Cabinet Deloitte, celui-ci note dans ses conclusions concernant la FFG : « *Le suivi budgétaire mis en place est un point fort en termes de processus et nous encourageons la Fédération à poursuivre en ce sens* ».

En conclusion, notre stratégie économique n'est pas frileuse et n'est pas figée comme certains voudraient la décrire. Bien au contraire, elle est dynamique, tournée vers l'avenir pour faire face aux mutations en cours.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci Pascal pour cette présentation éclairée et cela répond à la question diverse posée par Jacques Rey, président de l'Occitanie.

Nous passons maintenant la parole à Yann HERVE, pour l'intervention du Commissaire aux comptes du Cabinet ORCOM.

Rapport du commissaire aux comptes

M. HERVE.- Bonjour. Le rôle du commissaire aux comptes est de certifier que les comptes de la Fédération sont sincères. Je vais vous faire grâce de vous lire l'intégralité du rapport qui contient 4 pages et juste lire les éléments qui vous intéressent.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FFG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Française de Gymnastique à la fin de cet exercice.

Nous n'avons pas de remarque sur les comptes ; nous les trouvons sincères.

Nous avons regardé des points en particulier cette année. La Fédération a réalisé d'importants investissements pour la refonte de son site internet et de son système d'information. Nous nous sommes assurés du bon traitement comptable de ces actifs immobilisés.

La Fédération a organisé les Internationaux de France en septembre 2017 ; nous avons vérifié le traitement des opérations relatives à cette manifestation.

En conclusion, nous certifions les comptes. Je rejoins Pascal JOURDAN en disant que le suivi budgétaire est un grand plus qui nous assure une sécurité dans le suivi des opérations.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. JOURDAN.- Une précision : nous n'avons pas changé de commissaire aux comptes. C'est toujours le Cabinet ORCOM, mais Bruno ROUILLE ne pouvait pas être là aujourd'hui et c'est Yann HERVE qui l'a remplacé.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci. Nous allons maintenant parler de gymnastique après avoir parlé finances, avec la présentation du rapport des activités sportives.

Tout d'abord, une petite rétrospective des finales nationales et internationales qui ont ponctué la saison sportive. Revivons ensemble ces moments choisis.

(Diffusion d'une vidéo).

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci pour ces très belles images qui nous ont fait revivre cette saison.

Nous accueillons Kévin RABAUD, notre nouveau Directeur Technique National depuis le 28 avril 2018, pour le rapport des activités gymniques.

Rapport des activités sportives

M. RABAUD.- Bonjour à toutes et à tous. Être nommé en milieu de cycle n'est jamais chose aisée. J'ai reçu jusqu'alors un accueil bienveillant.

J'aimerais partager avec vous mes premières impressions. J'ai découvert un monde de passionnés, des passionnés qui partagent tous une valeur, celle du travail et la volonté de performer dans tous les secteurs au sens de dépasser les limites habituellement admises.

Tous les secteurs performance, formation, ou développement concourent dans cette Fédération à la réussite du projet fédéral.

J'ai rencontré depuis ma nomination des personnes compétentes, bénévoles, professionnelles, dirigeants et c'est sur ces compétences que je me suis appuyé pour réaliser un bilan d'action que je n'ai pas moi-même vécu.

Je vous présenterai le bilan selon trois axes : la performance, la formation et les pratiques non compétitives.

Au sujet de la performance, quelques aspects généraux. Il existe des motifs de satisfaction pour les Equipes de France. Ce constat ne nous exonère pas d'une analyse discipline par discipline en toute objectivité.

Il est nécessaire d'identifier des fragilités pour agir en conséquence. Les urgences se font sentir notamment à un an des qualifications olympiques, car les résultats aux JO de Tokyo conditionneront ceux de Paris en 2024 et les podiums olympiques favoriseront le rayonnement de toutes les disciplines de la Fédération.

En trampoline et tumbling, nous pouvons voir qu'une place au plus haut niveau international est retrouvée avec les belles quatrièmes places de Léa Labrousse et d'Allan Morante aux Championnats du Monde.

Il y a une dynamique positive pour tout le secteur avec 16 médaillés aux Championnats d'Europe 2018 de Bakou.

Enfin, un gros travail structurant auprès des clubs formateurs est engagé pour soutenir la performance, notamment en tumbling de demain. L'équipe de tumbling féminine est médaillée de bronze aux Championnats du Monde à Sofia en 2017.

En GAF, on peut nourrir des ambitions réelles avec une jeune génération déjà présente en renfort. Il faut poursuivre le progrès et consolider cette performance. Une performance reste toujours fragile, mais on a noté la médaille de bronze au concours général de Mélanie De Jésus Dos Santos lors des Championnats d'Europe, la médaille d'or de Coline Devillard et aux Championnats du Monde de Montréal, une très belle cinquième place de Mélanie De Jésus Dos Santos au concours général. Tout cela renforcé par la médaille de bronze par équipe obtenue aux Gymnasiades.

Pour la GAM, c'est un peu moins brillant, on note une régression dans la hiérarchie mondiale et des inquiétudes sur la qualification par équipe, mais il y a des performances individuelles qui nous permettent d'espérer, notamment la quatrième place de Samir Ait Saïd aux anneaux aux Championnats du Monde de Montréal.

Il y a un travail de base prometteur qui est entamé avec les plus jeunes, qui ont obtenu une médaille d'or aux Gymnasiades. Enfin, il y a un gros travail de formation professionnelle continue avec les entraîneurs pour redresser la situation et participer à la réussite du projet olympique 2024, 2028. On parlait de 2032 ce matin.

En GR, les bons résultats encourageants de début d'année ont fait suite à une déception aux Championnats d'Europe pour l'ensemble qui ne se qualifie pas aux Jeux Européens.

En individuel, on attend le retour de Kseniya Moustafaeva qui travaille dur après sa blessure. Elle devrait être prête pour les Championnats du Monde.

Axelle Jovenin a du mal à s'imposer au niveau international.

Chez les juniors, de belles performances. Deux finales lors des Championnats d'Europe et une qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires.

La formation et l'appui sur les clubs formateurs est une réponse et doit accompagner le renouveau.

En GAC, la discipline peine du fait de sa non-reconnaissance en tant que discipline de haut niveau et ne bénéficie pas du soutien ministériel. Les clubs sont au cœur de la performance et il y a une réelle dynamique positive constatée dans ce secteur.

Il y a une nécessité de recréer du lien pour renforcer la collaboration entre les acteurs et les différents dirigeants de cette discipline y travaillent fortement.

Les résultats sont néanmoins satisfaisants au regard des difficultés rencontrées.

En aérobic, les résultats ne sont pas atteints. Les conditions de préparation actuelles sont inadaptées, notamment pour les épreuves de synchronisation.

Un pôle est un lieu incontournable pour préparer une performance collective. Le pôle de Ceyrat sera le site de préparation permanente pour les épreuves de synchronisation.

Deuxième aspect, la formation : c'est un pilier incontournable du projet fédéral.

Elle permet de soutenir le développement et la professionnalisation de nos structures mais pas uniquement. Elle autorise et favorise le gain d'expertise et de technicité au service du projet de performance de la Fédération.

Dans les diplômes professionnels, il y a eu des évolutions. Le DEJEPS disciplines gymniques est aujourd'hui plus dense. Il se déroule sur une saison ; c'est plus facile pour les

stagiaires, mais plus exigeant, à relier à l'augmentation du niveau de technicité demandée.

Le BPJEPS se déroule sur 10 centres de formation, 120 stagiaires ont été accueillis l'an passé.

Enfin, pour les CQP, la signature de 5 conventions avec des universités en plus des centres en région permettra d'élargir le champ de recrutement des animateurs.

La formation est aussi la préparation à la reconversion des sportifs de haut niveau avec un système modulaire et souple pour répondre à leurs contraintes, notamment la possibilité d'étaler leur formation sur une à trois saisons.

29 sportifs de haut niveau bénéficient de cette préparation à la reconversion dont 12 se préparent au diplôme du BPJEPS qui leur permettra demain d'exercer leur compétence dans les clubs et de partager leur expérience.

Enfin, la formation au service de la performance dans toutes les disciplines, il est mis en place une formation professionnelle continue pour les collectifs d'entraîneurs pour les Olympiades 2024-2028, voire 2032.

Ces entraîneurs sont identifiés par les Directeurs de Haut Niveau et l'objectif est de renouveler l'encadrement des équipes de France pour les prochaines Olympiades.

Troisième point, les pratiques non compétitives : les actions se sont déclinées selon 4 axes.

- La structuration de l'univers Evolugym ;
- Le développement de nouveaux programmes avec nombre de productions pédagogiques ;
- Le développement du concept Gym Santé ;
- Des actions de promotion des activités gymniques.

Quelques chiffres sur la structuration de l'univers Evolugym :

- 120 000 licences Gym Pour Tous ;
- 66 000 licenciés en Baby Gym ;
- environ 2000 nouveaux licenciés sur la nouvelle activité Freestyle Gym ;
- 480 participants à l'Eurogym et 200 au Golden Age ;
- 1800 fiches pédagogiques produites.

Concernant les nouveaux programmes, 22 000 jeunes sont identifiés exclusivement comme étant des pratiquants Access.

En 2018, en plus des 48 niveaux proposés en gymnastique générale et dans les différentes disciplines, se sont ajoutés 3 niveaux en trampoline et 3 niveaux en gymnastique rythmique.

2018 a vu la création du concept Freestyle Gym qui est une nouvelle perspective de développement pour la Fédération avec plus de 100 animateurs formés en région.

Sur les pratiques non compétitives, le concept de Gym Santé. Des groupes d'experts

techniciens travaillent à l'élaboration de ce concept avec des programmes techniques et pédagogiques pour les personnes atteintes de pathologies, des programmes gymniques pour les plus de 50 ans, ou encore des programmes sportifs pour les 25-50 ans.

La Direction technique pilote des phases d'expérimentation technique et des phases de déploiement sur les territoires.

Un premier bilan de ces actions a eu lieu au cours d'une réunion il y a une quinzaine de jours à la Fédération. Les conclusions seront bientôt partagées.

Enfin, dernier point sur les pratiques non compétitives, la promotion des activités gymniques. C'est la participation aux séminaires de l'UEG qui permet aux techniciens d'échanger sur les pratiques dans les autres pays, de partager leurs expériences et de se nourrir des expériences étrangères. C'est aussi l'accompagnement à la participation aux deux événements que sont l'Eurogym et le Golden Age.

En conclusion, le Président le rappelait tout à l'heure, dans un environnement incertain lié à l'évolution du modèle de gouvernance du sport en France, j'aimerais faire quelques rappels et partager quelques principes.

Tout d'abord, chacun d'entre vous contribue à la réussite du projet fédéral.

Deuxièmement, il existe une interdépendance des secteurs (performance, formation, pratiques non compétitives) au bénéfice de tous les acteurs.

Enfin, dans ces deux dernières années avant les Jeux Olympiques de Tokyo et compte tenu de l'importance de cet événement, j'aimerais compter sur vous pour apporter un soutien inconditionnel à nos Equipes de France.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci Kevinn. Avez-vous des remarques ? (Non).

Nous poursuivons avec la présentation du rapport du médecin fédéral national, Pierre BILLARD.

Rapport du médecin fédéral national

M. BILLARD.- Mesdames et messieurs, bonjour.

Je vais faire la synthèse de la commission médicale sur 2017. Trois domaines ont mobilisé fortement la commission médicale que sont le développement de la Gym Santé, les Internationaux de France et la réforme du certificat médical.

Concernant la gymnastique santé, une commission est en place sur l'approche scientifique.

La deuxième partie a été la représentation de la commission médicale au sein de la commission médicale du CNOSF qui est impliqué dans le développement du sport santé sur la

validation des formations fédérales et aussi sur un travail futur de reconnaissance de label.

Concernant les Internationaux de France, le système sanitaire français est quelque peu en souffrance sur les urgences et les examens complémentaires. Cela nécessite un certain niveau de mobilisation pour obtenir une convention avec les services publics et avoir un traitement de grande faveur pour soigner les quelques blessures survenues pendant les Internationaux de France.

Parallèlement, le colloque médical et l'organisation des procédures antidopage nous ont aussi mobilisés.

La mise en œuvre de la réforme du certificat médical avec la modification de la réglementation médicale fédérale. Le constat était que la réforme générale ne permettait pas de garantir la suffisance de moyens pour protéger nos athlètes qui avaient un certain niveau de pratique. Une longue démarche juridique, technique, informatique et médicale pour aboutir au résultat d'avoir une réglementation qui protège davantage nos licenciés.

Un certain nombre de choses ne pouvait pas être reréglementé, sinon cela aurait abouti à trop de contraintes. Pour les gymnastes Elites et les gymnastes Performance la réglementation vous a été exposée ce matin.

Les axes des années précédentes sont poursuivis comme la veille sanitaire constituée par le suivi des accidents graves et moins graves qui nécessitent d'être remontés pour avoir une vision sur les incidences des blessures et mettre en place des éléments de prévention.

Les dossiers de surveillance médicale réglementaire et depuis cette année une instruction plus poussée des dossiers.

Enfin, des fiches médicales mises en place sur les stages pour avoir un certain nombre d'informations qui remontent via les médecins et les kinés qui interviennent.

Les missions de conseil et d'expertise ont traité deux dossiers sur la thématique du handicap et l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques de médicaments qui impliquait les différentes instances internationales.

Enfin, les affaires courantes pour donner les avis médicaux sur les athlètes blessés, les avis sur les pathologies et leur compatibilité avec leur entrée en pôle, la participation aux commissions nationales et un regard sur les contenus de formation DE. L'aspect de protection au niveau du secteur performance et le niveau intermédiaire d'accès et sur la Gym Santé.

Dernier point, des outils ont été mis en place pour développer le réseau médical, des outils collaboratifs développés par le service informatique. Ils sont fonctionnels et sont utilisés mais sont très peu développés.

Les médecins sont de plus en plus occupés. Sur le site de la Fédération dans l'espace médical avec des adresses dédiées, nous pouvons échanger des informations. Pensez à stimuler de votre côté pour que ces outils soient utilisés. Ils sont appréciés par ceux qui les utilisent.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous poursuivons. Le médecin laisse la place au trésorier pour la présentation du budget 2019.

Présentation du budget de l'exercice 2019

M. JOURDAN.- Le projet que nous vous proposons a été approuvé par le Comité Directeur du 28 avril 2018.

Le projet fédéral se poursuit et sa mise en œuvre se décline en plan d'actions annuelles.

Ce budget est donc la valorisation du plan d'actions 2019 dont les objectifs s'inscrivent dans les trois axes suivants :

- Faciliter la collaboration et la coopération au sein de la FFG en proposant aux clubs une démarche qualité renouvelée, en organisant avec le soutien des Comités régionaux les états territoriaux « Club de gym de demain », en mettant en œuvre les nouveaux contrats d'objectifs territoriaux.
- Faire évoluer les pratiques gymniques pour accéder aux podiums internationaux avec l'objectif en 2019 de se qualifier aux JO de Tokyo, en formant nos futurs cadres techniques à la haute performance de demain, en proposant à nos clubs et aux entreprises un programme santé novateur, en renforçant l'action des structures déconcentrées pour les déploiements d'Access Gym et Freestyle Gym, en développant la compétence de l'encadrement de nos clubs par la mise en place d'un plan de formation continue.
- Promouvoir la gymnastique par l'organisation des Nouveaux Internationaux de France.

Le budget 2019 a été construit sur les principes de l'équilibre et avec prudence pour l'estimation financière des ressources. Les efforts budgétaires porteront sur les actions ou projets énumérés ci-dessus qui concrétisent la poursuite du projet fédéral 2018 pour 2019.

Ces actions sont soutenues par un programme d'investissement conséquent pour conclure la modernisation du siège social d'une part et le plan numérique débuté en 2015 d'autre part.

Comme chaque année, je vous propose les chiffres clés de ce budget. Il s'équilibre à 13 705 000 €, en baisse de 1 % par rapport au budget 2017 voté en Assemblée Générale.

Cette baisse est essentiellement due à l'ajustement du budget des Nouveaux Internationaux de France sur le constaté en 2017.

Le budget activités gymniques représente 43 % du budget, hors budget grands événements et hors charges de structures.

Le taux de subvention publique représente 16,4 % des produits hors budget grands événements.

La masse salariale est budgétée à 3 150 000 €, soit une hausse de 4,3 % par rapport au budget 2018.

Je vous propose d'analyser ces charges plus en détail.

Le chapitre administration est évalué à 1 395 000 €, en baisse de 6,4 % par rapport au

budget 2018.

Le sous-chapitre « services généraux » prend en compte l'impact des travaux de modernisation du 1^{er} étage sur les charges de fonctionnement estimées à 50 000 €.

Les autres sous-chapitres sont stables ou à la baisse.

Le budget du chapitre activités gymniques est évalué à 5 515 000 €, soit une hausse de 2 % par rapport au budget 2018.

Les budgets dont l'augmentation est significative sont :

- La préparation des collectifs France avec une hausse du budget de 12,6 %, soit un budget de 1 600 000 €.
- Le sous-chapitre développement des activités gymniques augmente de 5,5 % au profit du projet Santé.
- Le chapitre formation de l'encadrement est en hausse de 47 %. Cette hausse concerne principalement :
 - la poursuite du plan de formation continue des jeunes entraîneurs positionnés sur la haute performance à l'horizon 2020-2024. Il est prévu un budget de 200 000 €, soit une hausse de 66 % par rapport à 2018 ;
 - La mise en place d'une formation sportive et citoyenne des gymnastes de haut niveau ;
 - la conception et le suivi du projet de formation continue de l'encadrement des clubs.

Si le budget structuration et développement territorial est stable, il doit permettre de terminer la rénovation de la démarche qualité et débiter la réflexion à propos du « Club de gym de demain ». Le budget de ces deux actions est estimé à 80 000 € environ.

Les chapitres « préparation des collectifs France », « activités gymniques/promotion des activités pour le plus grand nombre » et « développement territorial » pourront être abondés par les réserves soumises à votre approbation pour 2017.

La dotation aux amortissements est estimée à 660 000 € : c'est la traduction comptable des investissements réalisés pour le plan numérique et la modernisation des locaux (2^{ème} et 5^{ème} étages).

Pour terminer, le budget pour l'organisation des Internationaux de France en 2019 est arrêté à 750 000 €. Le budget est à l'équilibre, conformément à l'objectif que nous nous étions fixés en réactivant ce rendez-vous gymnique international.

Analysons à présent les ressources pour équilibrer les charges.

Comme pour les budgets précédents, le besoin de financement généré par l'existence de projets nouveaux en lien avec le projet fédéral sera financé exclusivement par un accroissement de nos fonds propres.

Le produit des licences augmente de 4,8 % par rapport au budget voté de 2018. Cette augmentation est calculée sur la base d'une croissance de 2 % et d'une augmentation de 1 € du prix de la licence au 1^{er} septembre 2019.

Pour rappel, cette revalorisation a été votée par l'Assemblée générale du 8 avril 2017.

Il n'est pas prévu d'augmenter les droits d'engagement pour la saison 2019/2020.

Le montant de la convention d'objectifs est aligné sur celui de la convention 2017 qui avait diminué de 5 %.

Pour information, nous ne connaissons pas à ce jour le montant de la convention d'objectifs en 2018, alors que plus de 50 % des actions sont déjà engagées. Comprenez la difficulté de gestion que nous pouvons avoir.

En conclusion, ce budget se situe aux trois quarts du mandat. Tous les budgets fédéraux sont en cours et les engagements pris seront tenus et financés.

Au risque de me répéter, notre stratégie économique n'est pas frileuse et n'est pas figée comme certains voudraient la décrire. Bien au contraire, elle est dynamique, volontariste et tournée vers l'avenir pour faire face aux mutations en cours.

Elle est synonyme de plus de compétitivité, plus de compétences et plus de croissance pour la Fédération.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Pas de question ? (Non).

M. JOURDAN.- Avant de passer au vote des résolutions, quelques mots sur la résolution relative à l'emprunt.

Un rappel du contexte.

Le 30 avril 2016, le Comité Directeur a validé un projet d'investissement pour 3 600 000 € sur 5 ans. Il concernait le plan numérique et la rénovation du siège.

Pour financer ce projet, deux scénarios ont été envisagés : le financement sur les fonds propres et le financement par l'emprunt.

Au 31/12/2017, le montant des investissements réalisés est de 2 520 000 €. Ces investissements ont pu être financés sur les fonds propres de la Fédération.

Quels sont les investissements qui restent à réaliser aujourd'hui ?

Les travaux de rénovation du 1^{er} étage pour un montant de 300 000 € et le lot 3 du plan numérique qui contiendra principalement la refonte de FFGymCompet, mais aussi le paiement en ligne et le projet « Affichage » présenté ce matin ; le tout évalué pour 1 000 000€ environ.

Quels sont les enjeux autour de ces investissements ?

Sur la rénovation des 1^{er}, 2^{ème} et 5^{ème} étages : le bien-être des salariés, le respect des normes de sécurité et d'hygiène et la valorisation du patrimoine immobilier.

Sur le plan numérique, il existe plusieurs enjeux :

- assurer la continuité du scoring de nos compétitions, compte tenu de l'obsolescence technique de FFGymCompet actuel et de la forte dépendance de la Fédération à une société de services pour sa maintenance,

- une plus grande efficacité pour la Fédération et ses structures déconcentrées,
- une plus grande lisibilité de nos compétitions
- et enfin de nouveaux services pour nos structures déconcentrées et en particulier pour les COL.

Comment financer ces investissements ?

Sur les fonds propres ? La première partie du projet d'investissement a pu être financée sur les fonds propres de la Fédération.

Mon intervention précédente a démontré que nos fonds propres nous permettaient de financer des actions sportives par la mobilisation de réserves, de financer nos besoins en fonds de roulement. Mais ils ne permettaient plus de financer nos investissements à la hauteur prévue.

Cela provoquerait de la tension sur la trésorerie, des difficultés de fonctionnement de la Fédération et des coûts financiers importants sur certaines périodes.

Donc l'emprunt est la solution la plus appropriée pour les raisons suivantes.

Le coût financier de l'emprunt sera faible. Vous savez que les taux d'intérêt se situent entre 0,75 et 1 %. Par exemple, pour un emprunt de 1 M€ sur 5 ans à un taux de 1 %, le coût des intérêts sur la durée d'emprunt est de 26 000 €, soit 5 200 € par an. Le budget fédéral est parfaitement en capacité d'absorber cette charge nouvelle.

En maintenant le résultat à l'équilibre - c'est notre objectif à chaque fois -, la capacité d'autofinancement de la Fédération sera à la hauteur du remboursement du capital de l'emprunt.

Il est plus économique pour la Fédération de faire un emprunt plutôt que de financer ses investissements sur ses valeurs mobilières de placement. La plus-value latente est estimée chaque année à 30 000 € environ.

Enfin, d'un point de vue économique, il est plus logique de financer ces investissements par des ressources à long terme.

Quelles sont les caractéristiques de l'emprunt que l'on vous propose ?

Pour rappel, l'article 13 des statuts prévoit que c'est l'Assemblée générale qui « *décide seule des emprunts excédant la gestion courante* ». Nous sommes dans ce cas.

La proposition soumise est un montant d'emprunt maximum de 1 M€ qui sera ajusté en fonction des devis réalisés.

Le taux d'emprunt sera de 1,1 % maximum. On a déjà pris certains renseignements.

La durée de l'emprunt sera de 5 ans, ce qui correspond à la durée d'amortissement pour ce type d'immobilisation (plan numérique).

Enfin, nous vous proposons de déléguer au Comité Directeur la décision finale du montant et des conditions.

Voilà les informations complémentaires nécessaires pour vous permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Par ailleurs, ces informations répondent à la question diverse du Comité régional d'Occitanie.

(Applaudissements).

M. REY.- Merci de me donner la parole. Le Comité régional d'Occitanie a bien fait de poser cette question qui permet d'avoir un exposé net, clair et précis sur des investissements très importants (3 600 000 €).

Tout d'abord, le commentaire du trésorier faisant ressortir, à juste titre, l'excellente santé financière de la Fédération vis-à-vis des critères retenus par la Cour des Comptes, ne répondait pas tout à fait à la question du Comité régional qui demandait, compte tenu des excellents résultats financiers, la justification de l'augmentation de 1 € par licence pour les trois prochaines années, globalement 1 M€.

C'était la première question.

La deuxième question, par rapport à ce que l'on vient d'entendre, je voudrais faire quatre observations et apporter une réponse à une question précise.

Le budget d'investissement est de 3 600 000 € ; pas de problème. Nous avons lu sur les diapositives qu'au 31 décembre 2017, le montant des investissements réalisés est de 2 520 000 €. On en prend acte.

Cependant, on doit se poser la question de savoir quelle année le détail par rapport aux différents plans. La réponse se trouve dans les annexes comptables établies par la société KPMG.

Ainsi, en 2016, 1 498 000 € ont été investis à raison de 922 000 € pour des immobilisations incorporelles, 276 000 € pour le site Internet et 646 000 € pour les lots 1 et 2 du logiciel Sopra.

Il y avait par ailleurs 576 000 € d'immobilisations corporelles dont 453 000 € des travaux réalisés au 2^{ème} étage suite à l'incendie.

Total en 2016 : 1 498 000 €.

En 2017, les documents laissent apparaître un total de 1 026 000 € se répartissant notamment pour 722 000 € dans le cadre du plan numérique informatique et pour le reste des travaux non réalisés, suite à l'incendie de 2015.

Deux observations : 1 368 000 € dépensés pour le plan numérique qui est estimé à 1 M€. Cela voudrait dire qu'il y a déjà 400 000 € de dépassement.

Je retiens ce chiffre avec les 646 000 € dépensés en 2016 et les 722 000 € dépensés en 2017.

Deuxième observation, le rapport du trésorier sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, vous informe que l'assureur ALLIANZ avait remboursé 524 000 € sur le sinistre incendie.

En résumé, un projet d'investissement de 3,6 M€ dont on a lu que déjà en 2016 et 2017, 2 523 000 € avaient été dépensés ; un projet d'un emprunt de 1 M€ qui est une excellente chose sur le plan de la gestion financière dont 300 000 € pour des travaux au 1^{er} étage ; aucun problème.

Le reste, la différence de 777 000 € porterait le total du plan numérique à 2 426 000 €. Cela me paraît beaucoup.

Merci de votre attention.

M. JOURDAN.- Donc il n'y a pas de question. C'est simplement un avis sur un montant.

Par rapport au plan numérique, cela peut être jugé élevé, mais nous avons respecté les règles. Un appel d'offres a été lancé auprès de diverses sociétés et nous avons choisi la société qui présentait l'offre la mieux disante. Cette procédure a été saluée par le Cabinet Deloitte car on se doit de faire des appels d'offres.

Voilà concernant la procédure.

Concernant les investissements par rapport au budget voté par le Comité Directeur en avril 2017 et aujourd'hui, l'investissement du 1^{er} étage n'avait pas été prévu.

Il nous semble évident qu'on ne peut pas laisser les salariés dans la situation d'aujourd'hui. Nous avons décidé de rajouter cet investissement au projet. Un projet d'investissement est fait pour vivre. C'est pour éviter d'avoir des ressources trop dormantes.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Nous poursuivons nos travaux avec le vote des 10 résolutions.

Adoption des résolutions

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le trésorier et du rapport de certification des comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 286017 – Nombre de votants : 102

Pour 261305 91,36%

Contre 24712 8,64%

Abstentions 0

La première résolution est adoptée.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées relevant de l'article L.612-5 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de nouvelles conventions par rapport à l'exercice précédent.

Résultat du vote :

Voix totales : 283147 – Voix exprimées : 275973 – Nombre de votants : 99

Pour 268821 97,41%

Contre 7152 2,59%

Abstentions 7174

La deuxième résolution est adoptée.

Troisième résolution :

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du 28 avril 2018, l'Assemblée générale ordinaire décide :

- d'imputer le coût du financement des sites internet pour les structures déconcentrées s'élevant à 120 000 € sur la réserve « structures déconcentrées – sites internet » ;
- d'imputer le coût du financement des équipements Equipes de France s'élevant à 65 000 € sur la réserve « Equipement des pôles France » ;
- de porter ainsi le résultat à affecter pour 2017 à un montant de 646 147 € ;
- d'affecter le résultat comptable de la Fédération Française de Gymnastique d'un montant de 646 147 € de la manière suivante :
 - o en réserve pour l'exécution du projet fédéral :
 - préparation des Equipes de France 2020-2024 / Projet Olympique : 300 000 €
 - soutien aux projets des territoires (COT) : 200 000 €
 - pratiques non compétitives : 140 000 €
 - o en report à nouveau pour le solde de 6 147 €.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 284308 – Nombre de votants : 102

Pour 272181 95,74%

Contre 12117 4,26%

Abstentions 1719

La troisième résolution est adoptée.

Quatrième résolution :

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du 28 avril 2018, l'Assemblée générale ordinaire décide d'un emprunt d'un montant maximum de 1 000 000 € et au taux maximum de 1,10 % pour financer le plan numérique fédéral.

L'Assemblée générale donne mandat au Comité Directeur pour prendre la décision finale quant au montant et au taux de l'emprunt dans les limites fixées ci-dessus.

Résultat du vote :

Voix totales : 284982 – Voix exprimées : 283263 – Nombre de votants : 101

Pour 255745 90,29%

Contre 27518 9,71%

Abstentions 1719

La quatrième résolution est adoptée.

Cinquième résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée générale ordinaire décide de maintenir le prix global de l'affiliation pour la saison 2019-2020 à 160 €.

Celui-ci comprend l'affiliation à la Fédération et la fourniture de deux séries annuelles du Gym Mag.

Résultat du vote :

Voix totales : 282684 – Voix exprimées : 282684 – Nombre de votants : 101

Pour 280890 99,37%

Contre 1794 0,63%

Abstentions 0

La cinquième résolution est adoptée.

Sixième résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée générale ordinaire décide de fixer le prix de la licence individuelle hors assurance pour la saison 2019-2020 à 170 €.

Résultat du vote :

Voix totales : 283147 – Voix exprimées : 275963 – Nombre de votants : 99

Pour 267697 97,00%

Contre 8266 3,00%

Abstentions 7184

La sixième résolution est adoptée.

Septième résolution :

En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée générale ordinaire décide, pour la saison 2018-2019 :

* de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les finales nationales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ÉLITE - Championnat de France - Masters	46	45	45
PERFORMANCE Championnat de France des Catégories Nationales	27	32	45
FEDERAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	20	25	40
Top 12			210

* pour les autres compétitions, de maintenir le pouvoir aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

* pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80 % des droits des finales nationales.

Résultat du vote :

Voix totales : 283913 – Voix exprimées : 280104 – Nombre de votants : 101

Pour 269192 96,10%

Contre 10912 3,90%

Abstentions 3809

La septième résolution est adoptée.

Huitième résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée générale ordinaire décide d'adopter le budget de l'exercice 2019 tel que présenté.

Résultat du vote :

Voix totales : 282684 – Voix exprimées : 279440 – Nombre de votants : 101

Pour 251339 89,94%

Contre 28101 10,06%

Abstentions 3244

La huitième résolution est adoptée.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci de votre confiance parce que c'est un bon score pour ces comptes avec une explication très claire du trésorier.

Avant de vous lire la neuvième résolution, je vais rappeler les modalités d'attribution de l'honorariat :

ARTICLE 37 du règlement intérieur - MEMBRES HONORAIRES : L'honorariat peut être accordé aux membres du Comité Directeur après trois mandats consécutifs au moins dès lors qu'ils ne sont plus membres du Comité Directeur de la Fédération ni d'un organisme déconcentré.

L'honorariat peut également être accordé aux médaillés olympiques français. Ce titre est décerné par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité Directeur après avis du Bureau et de la Commission Nationale Juridique et d'Ethique.

Les membres bénéficiant de l'honorariat sont invités par la Fédération à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et aux compétitions nationales et internationales organisées par la Fédération selon les modalités définies par le Comité Directeur.

Neuvième résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée générale ordinaire décide d'accorder le titre de membre honoraire à :

- Michel Bouchonnet ;
- Claude Ferrand ;
- Jean-Paul Grasmuck ;
- Georges Guelzec ;
- Michel Léglise ;
- Anne-Marie Lemetre ;
- Gisèle Maillot ;
- Christine Neveux ;
- Marie-Chantal Rohée.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 268414 – Nombre de votants : 102

Pour	258575	96,33%
Contre	9839	3,67%
Abstentions	17603	

La neuvième résolution est adoptée.

Bravo à ces nouveaux membres honoraires.

Dixième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Résultat du vote :

Voix totales : 279351 – Voix exprimées : 277851 – Nombre de votants : 100

Pour	276670	99,57%
Contre	1181	0,43%
Abstentions	1500	

La dixième résolution est adoptée.

Mme MERIEUX.- Merci pour votre confiance. Merci à tous.

(Applaudissements).

Questions diverses

Mme MERIEUX.- Au-delà des deux questions diverses posées par le Comité d'Occitanie auxquelles Pascal Jourdan a répondu au cours de nos travaux, il y a deux autres questions diverses.

L'une du Comité régional de Normandie concernant les conditions d'éligibilité des membres des Comités directeurs des structures déconcentrées et les contraintes des territoires.

L'autre question émane du Comité départemental des Hauts de Seine concernant le financement des Comités départementaux.

Question du Comité régional de Normandie de Raphaël LECERF :

« Si la rénovation des statuts proposés par la Fédération a permis une harmonisation et une réactualisation sans doute nécessaire des textes, elle ne permet pas l'adaptabilité aux spécificités et contraintes locales.

En effet, et pour exemple, l'obligation d'être licencié depuis plus de 3 années sans interruption et dans un club du même ressort territorial ne prend pas en compte la mobilité du monde d'aujourd'hui.

Ainsi, les statuts actuels privent nos structures déconcentrées de ressources humaines présentes sur nos territoires et limitent les possibilités de constitution de listes, notamment pour ce qui est du poste réservé de médecin.

Ces mêmes statuts prévoient la possibilité de modifications des textes par l'Assemblée générale et par la validation du Bureau fédéral.

Aujourd'hui, notre expérience et les retours de Comités départementaux ne font qu'état de refus de ces modifications proposées.

Quelles solutions pouvons-nous trouver ensemble, pour permettre aux statuts et règlements intérieurs des structures déconcentrées de la Fédération, d'être en adéquation avec les contraintes de nos territoires (ressources, dimension, effectifs de licenciés...), et ainsi d'optimiser la fonction de nos instances » ?

Tout d'abord, un historique. La réforme des textes des structures déconcentrées a eu pour but :

- de les moderniser ;
- d'uniformiser les pratiques ;
- d'accorder les mêmes droits à tous les licenciés, quel que soit le lieu où ils résident.

Pour mémoire, le Comité Directeur avait 9 postes réservés dont 8 de techniciens et un au médecin.

La condition de détenir sa licence dans un club du comité depuis trois saisons existait dans la version antérieure des textes des structures déconcentrées. Toutefois, elle n'était pas toujours appliquée.

La précision a porté sur les trois saisons consécutives et complètes précédant l'Assemblée générale.

L'objectif de cette mesure est d'intégrer au sein du Comité Directeur des gens qui œuvrent déjà au sein d'un club du comité depuis une durée minimum. C'est un gage de stabilité.

Pour répondre pleinement, nous ne sommes pas fermés à l'évolution de cette disposition. Une réflexion sera engagée sur le sujet avant l'échéance électorale de 2020.

M. LECERF.- Très bien pour la réponse et la perspective de réflexion. On en avait discuté plusieurs fois. Avant l'échéance électorale, c'est bien.

Dans mon comité régional, on n'a pas de médecin. Si je ne trouve pas dans les 2 mois, pour 2020 je n'ai pas de liste.

Il faut modifier les statuts l'année prochaine pour revenir sur un scrutin plurinominal.

Mme MERIEUX.- On a dit pour l'élection de 2020. Ce sera en fonction de l'échéancier, sinon ce sera trop tard. On tiendra compte de l'échéancier des élections des Comités départementaux et régionaux pour modifier, pas de l'élection nationale.

M. LECERF.- J'entends bien. Pour la stabilité, on a parlé tout à l'heure d'évolution de la société, si on prend en compte la mobilité des gens, c'est une contrainte. Ce n'est pas parce qu'une personne n'est pas licenciée deux saisons consécutives, qu'elle n'est pas impliquée. Je ne me vois pas solliciter quelqu'un en le privant des mêmes droits que les autres.

Mme MERIEUX.- On a entendu. Merci.

Question du Comité départemental des Hauts-de-Seine de Guy VARLET :

« Le Comité départemental des Hauts de Seine constate que la dotation CNDS dans notre département passe de 18 100 euros à 6 000 euros.

Nous n'avons plus le droit de bénéficier des critères Formations, détections de jeunes talents.

Nous constatons que dans le même temps les finances de notre Fédération reprennent un chemin positif et on vous en félicite.

Il nous semble qu'il est temps de changer notre politique fédérale en mettant en place une politique financière d'accompagnement des Comités départementaux ».

M. JOURDAN.- La Fédération ne peut pas ajuster sa politique financière en fonction du désengagement financier de tel ou tel partenaire.

La politique financière de la Fédération en direction des Comités départementaux s'appuie sur une disposition réglementaire et le Contrat d'Objectifs Territorial.

L'article 7 du règlement intérieur de la Fédération permet aux Comités départementaux de mettre en place une cotisation départementale.

A propos des COT 2018-2020, nous avons souhaité privilégier les Comités départementaux pour les projets AGIR.

M. VARLET.- Merci de ta réponse.

J'aborde un problème de fonds. Nous avons voulu avoir un tarif de licence fédérale pour mettre le licencié sur le même pied d'égalité sur tout le territoire français.

Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Les Comités régionaux mettent un taux, les Comités départementaux mettent un autre taux.

Résultat, si je demande à notre trésorier de faire une analyse département par département et région par région, est-on égaux devant le prix de la licence ? Je ne pense pas.

Une réflexion doit être menée pour modifier ce schéma. Une solution de facilité est de passer de 1 € à 2,50 € de taxe départementale. Mais ce n'est pas la bonne solution, car dans le département d'à côté, ils sont à 4,5 et dans l'autre, ils sont à zéro.

Les clubs se parlent entre eux et à un moment donné notre crédibilité collective est entachée. C'est le débat que je posais sans aucune polémique.

Je vous félicite sur les résultats. On a le droit de poser des questions sur notre évolution et pourquoi pas se fixer 2020 pour avoir un autre raisonnement dans le cadre du financement de nos Comités départementaux et régionaux.

M. JOURDAN.- Tu as raison de rappeler cela. Nous avons déjà traité ce sujet lors d'un colloque des structures déconcentrées en décembre 2016 et après en janvier 2017.

L'entrée était différente puisqu'on parlait de la modulation du tarif de la licence. Nous avons fait cette analyse. Nous avons fait des propositions. Il a été décidé que, pour l'instant, c'était le statu quo.

Les statuts ont été modifiés pour évoluer. On peut évoluer très facilement. Les statuts sont prêts, mais on attend. On peut remettre en cause le principe des cotisations départementales et régionales, le principe de la redistribution et du financement par les structures déconcentrées, mais nous avons décidé que c'était le statu quo en janvier 2017.

M. le PRESIDENT.- Un élément complémentaire. La définition même de la décentralisation du côté des collectivités publiques est que chacune peut développer sa propre politique. Aujourd'hui, on a des situations diverses concernant l'intervention de collectivités publiques ; les unes sont actives en matière de sport et d'autres pas.

Mais notre système n'est pas une variable d'ajustement. On n'absorbera pas ces « déséquilibres », sinon ce serait contradictoire avec la décentralisation.

INTERVENANT.- Tous les départements ne sont pas égaux en nombre de clubs. Certains en ont 3 ou 4 et d'autres 30. Les conditions d'investissement de chaque département sont différentes. Un département qui a 30 clubs doit investir et cela occasionne plus de dépenses que quand il y a 3 clubs. Première explication.

Ensuite, vous savez que le gouvernement a décidé de vendre la Française des Jeux, même si c'est une vente partielle pour aider le principal fournisseur en termes financiers, le CNDS. J'ai appris récemment qu'il devrait disparaître en l'espace de deux ans.

Je ne sais pas si c'est vérifié ou pas. Si c'était le cas, il faudrait pouvoir pallier cette

absence de subvention non négligeable. Je suis triste que la subvention de Guy ait diminué d'autant. Passer de 15 000 à 6 000, moi, je passe de 17 à 15.

Si le CNDS disparaît, on va se priver d'une substantielle subvention.

M. EHRMANN.- C'est le débat qu'on avait. Sur le principe, c'est clair, il n'y a pas égalité ni entre départements ni entre régions. On ne peut pas instaurer un système qui permet d'avoir une égalité entre nous. L'inégalité est inhérente au fonctionnement de la France, à l'économie.

Pour moi, il n'est pas question de mettre en place quelque chose d'uniforme depuis le bas jusqu'en haut.

La nouvelle gouvernance et l'évolution du sport en France vont vers l'autonomie. Il faut que l'on soit de plus en plus autonomes. On ne peut pas vouloir être autonome et dire que c'est l'autre qui doit payer la cotisation à ma place.

Laissez les départements gérer ! Oui, certains sont plus et d'autres sont moins. Cela ne me pose pas de problème.

(Applaudissements).

M. le PRESIDENT.- Merci de ta remarque. C'était une question de Guy destinée à poser la question à l'ensemble de l'Assemblée, il est normal de répondre en partie.

Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va reprendre le débat qu'on a déjà eu il y a deux ans. Comme nous avons des avis différents, le débat rebondira. Il n'y a pas de problème.

Je vous propose d'avancer. On travaillera plus en profondeur à un autre moment. Merci de ces remarques.

Mme MERIEUX.- Nous en avons terminé avec les questions diverses.

Avant de laisser la parole aux invités et d'aborder la partie plus festive de cette assemblée, nous poursuivons maintenant avec l'Assemblée générale extraordinaire.

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Mme MERIEUX.- Mesdames, messieurs, je déclare l'Assemblée générale extraordinaire ouverte.

L'ordre du jour de cette AGE porte sur la modification de l'article 32-3-b du Règlement Intérieur.

En effet, afin que la règle ne soit pas détournée et que chaque club quitté par l'un de ses gymnastes reçoive le droit de formation prévu, nous vous proposons la modification suivante (en vert) :

b. Pour les licenciés listés

Le licencié qui demande sa mutation doit se conformer aux obligations que lui fait son statut particulier, notamment ses contrats avec la Fédération, et aux règles particulières ci-après.

La mutation des licenciés listés est du ressort de la Commission Nationale des Mutations. Cette dernière est également compétente pour juger de tout litige ou contestation né d'une demande de mutation.

Sans préjudice de l'engagement de poursuites disciplinaires devant les commissions disciplinaires fédérales en cas de manœuvres frauduleuses ou dilatoires, la Commission Nationale des Mutations a notamment la faculté de suspendre la délivrance de la licence au titre du nouveau club en cas de non-respect des dispositions du présent article.

La mutation des licenciés listés est soumise au règlement d'un droit de mutation, perçu par la Fédération, et d'un droit de formation, perçu par le club quitté par l'intermédiaire de la Fédération, dont les montants et les modalités de versement sont définis par le Comité Directeur.

Le paiement du droit de formation est également applicable à tout licencié qui figure sur la liste DTN au moment où une licence individuelle lui est délivrée.

Dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, le droit de formation défini ci-dessus est dû dès lors que le titulaire d'une licence individuelle durant deux saisons devient licencié au titre d'un nouveau club la saison suivante. Le droit de formation est versé au club au titre duquel l'intéressé était licencié préalablement à la délivrance d'une licence individuelle.

Cela signifie que même en licence individuelle quand on reprendra une licence dans un club, il faudra payer des droits de formation.

M. VARLET.- Je suis très content qu'on arrive à ce constat et qu'on le mette en application.

Le nouveau DTN sera-t-il en capacité d'arrêter la liste au 31 août en même temps que l'arrêt de la prise des licences ?

L'an dernier, un club dans les Hauts-de-Seine a payé les droits de mutation et les droits de formation pour un gymnaste qui a été déclassé au mois d'octobre. Il l'a payée au mois d'août.

La règle n'est pas terrible. Quand on a un gymnaste classé dans des départements, les Conseils départementaux financent, accompagnent les clubs parfois. Se retrouver à un mois d'intervalle il est classé, il ne l'est plus, la règle n'est pas terrible.

Est-ce que notre DTN peut s'engager à dire que la liste DTN classée sera établie au 15 août pour que les choses soient claires ?

Mme MAILLOT.- Je ne suis pas encore DTN, mais il ne pourra pas s'engager car le règlement intérieur prévoit que la liste DTN est publiée une semaine après la compétition Elite toutes disciplines confondues.

C'est pourquoi, cette année, la liste a été publiée le 18 juin. C'est une semaine après la dernière compétition. La règle est comme cela. Si vous voulez qu'elle soit publiée plus tard, il faut encore modifier le règlement intérieur, sachant que la période de mutation est courte. Elle démarre au moment de la publication de cette liste et s'achève le 10 septembre.

Si on veut faire une modification, il faut prendre ces éléments en compte.

M. VARLET.- Tout dépend de la date du Championnat de France Elite. S'il se retrouve en octobre ou novembre par le calendrier, la liste est faite le lendemain ; c'est dommage. Je comprends que c'est la règle, malheureusement, quand il y a un décalage, qu'il ne perturbe pas tout car les clubs sont pénalisés.

M.EHRMANN.- La question est juste mais la réponse donnée est claire aussi.

Pourquoi une liste publiée le 18 juin ou début juillet après le dernier Championnat de France est-elle changée au mois d'octobre ?

Mme MAILLOT.- On parle de deux choses différentes : la liste DTN et des sportifs de haut niveau.

Dans le cadre de la réglementation sur les mutations, préalablement, la référence était la liste des sportifs de haut niveau. Depuis la réforme de 2017 du règlement intérieur, cette référence a été modifiée pour la liste DTN.

Cette liste, validée par le DTN, comprend les gymnastes autorisés à participer pour la saison en cours aux Championnats de France Elite. On ne fait pas référence au classement sur la liste de haut niveau. Il y a une distinction entre les deux.

M. le PRESIDENT.- Peut-être qu'on pourrait charger le DTN de clarifier l'ensemble des listes.

Adoption des résolutions

Mme MERIEUX.- Après ces différents échanges, nous revenons sur la résolution.

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du projet de modification de l'article 32-3-b du Règlement Intérieur, l'Assemblée générale extraordinaire décide de l'adopter ainsi modifié et de le substituer à compter de ce jour à celui actuellement en vigueur.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 284277 – Nombre de votants : 102

Pour 280379 98,63%

Contre 3898 1,37%

Abstentions 1740

La première résolution est adoptée.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Résultat du vote :

Voix totales : 286017 – Voix exprimées : 286017 – Nombre de votants : 102

Pour 286017 100%

Contre 0

Abstentions 0

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Merci à tous, cette Assemblée générale extraordinaire est maintenant close.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

Mme MERIEUX.- La parole est maintenant aux personnalités avec M. Corentin BOB, inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Intervention des personnalités

M. BOB.- Monsieur le Président, messieurs les membres du Comité Directeur, mesdames, messieurs les présidents et présidentes, bonjour à tous et à toutes.

Je vous remercie pour l'invitation à ce congrès, monsieur le Président et Mme DUPUY VEILLON, merci pour avoir organisé ce congrès qui valorise le département et la discipline.

Je suis très heureux d'être avec vous en tant que représentant de l'Etat et à travers lui la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et notamment du service que j'ai la chance d'animer qui est le service Jeunesse, Sports et Vie associative.

Je vais axer mon intervention sur le Lot et Garonne et sur le développement du sport pour tous et de la gymnastique pour tous.

Le partenariat entre le Comité départemental de gymnastique et les clubs de gymnastique du Lot et Garonne et le service Jeunesse, Sports et Vie associative est structurel, profond et fort.

Le service a aidé la discipline à se professionnaliser et à pérenniser les emplois au titre du CNDS.

L'année dernière, le Comité départemental a été aidé par le CNDS à hauteur de 6 000 € et différents clubs pour près de 22 000 €.

Je voudrais insister sur le fait que le Comité départemental agit pour les publics en difficulté, pour les territoires enclavés, défavorisés notamment dans les milieux ruraux, au titre du sport santé pour les personnes en situation de handicap, ce qui permet à ces personnes

d'appréhender de manière différente leur corps.

Les autres clubs appellent cela la résilience par le sport. Je les félicite.

Les crédits du CNDS diminuent (moins 22,28 % au niveau national). Néanmoins, le service Jeunesse, Sports et Vie associative continue à appuyer le Comité départemental de gymnastique en Lot et Garonne.

L'année prochaine, on va créer un emploi au titre du CNDS pour le club local des Patriotes agenais (36 000 € sur un plan triennal).

L'Agence nationale du Sport va être créée avec une gouvernance partagée et une responsabilité répartie : 30 % pour les collectivités territoriales, 30 % pour le mouvement sportif, 30 % État et 10 % du monde économique.

Un intervenant a insisté sur le fait que l'Etat insiste sur l'autonomisation du monde sportif. Néanmoins, l'Etat ne se désengage pas par rapport au monde associatif, notamment à travers le plan de développement de la vie associative présenté par le Premier ministre Edouard Philippe le 9 novembre 2017 qui insiste sur le développement du dispositif du service civique qui est fortement présent dans le Lot et Garonne, notamment pour les clubs de gymnastique et aussi sur le nouveau Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). Il permettra de financer les associations sportives mais pas que, pour les actions innovantes.

Je remercie et j'adresse toute ma reconnaissance aux salariés et aux bénévoles de vos structures et de la Fédération pour ce que vous avez réalisé, pour ce que vous réaliserez l'année prochaine. Il est nécessaire et indispensable de remercier ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur volonté, de leur disponibilité pour les autres et pour le bien commun.

Je vous souhaite à tous un bel été. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci. On est très contents de venir dans le Lot et Garonne.

Nous allons maintenant faire un clin d'œil à notre ami Robert MARCHANT avec un petit film. C'est la deuxième partie de cette Assemblée générale qui est un peu plus festive et moins statutaire que la première partie.

Robert est membre honoraire et a beaucoup fait pour la Fédération. Aujourd'hui, il a un projet sportif.

(Diffusion d'une vidéo).

(Applaudissements nourris).

M. MARCHANT.- Je ne suis pas encore arrivé !

Il m'est toujours difficile de parler devant tout le monde. C'est un projet que j'ai mis en route il y a deux ans. Cela n'a pas été facile, j'ai trouvé un vélo allongé, mais je n'arrivais pas à me relever. Je suis donc parti sur un fauteuil traditionnel et une fourche.

L'entraînement se fait actuellement. J'ai dépassé les 1 500 kilomètres. Dans 15 jours, je vais aller dans les Vosges car les Pyrénées, ce n'est pas facile. Un départ est prévu le 1^{er} septembre à Champigny.

C'est le côté officiel avec la Mairie, la Fédération. Le départ du périple, c'est Hossegor.

Pourquoi ? Cela me rappelle des souvenirs. J'avais mon copain Jean-Louis qui était gymnaste, qui a été président du club de Champigny qui est malheureusement décédé. Ce sera un petit clin d'œil à sa famille, à sa femme. En plus, j'allais en vacances à Hossegor. Cette année, c'est le dixième anniversaire.

De Paris cela aurait fait 1 800 kilomètres

Je remercie la Fédération de l'aide que vous me donnez. Cela me touche et tous les gens qui participent, qui m'aident et j'irai au bout, vous pouvez me faire confiance.

(Applaudissements).

M. le PRESIDENT.- C'est un projet qui nous a intéressés tout de suite. Le personnage nous intéresse et l'épreuve aussi. On a décidé de l'aider financièrement, matériellement et de suivre son parcours.

Sur le site Internet, on aura l'ensemble de son avancée au fil du temps. On sait qu'il sera là avec nous aux Nouveaux Internationaux de France. On fêtera cela.

Bon courage.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Il faisait partie du paysage fédéral. On le rencontrait au siège bien sûr, mais aussi sur les grands événements. Il avait en charge le « Magasin ». Poste important où il fallait être réactif, parfois inventif pour régler des situations d'urgence.

Je demande à Daniel Dintras de me rejoindre sur la scène.

(Applaudissements).

Cher Daniel, quel plaisir de vous retrouver aujourd'hui parmi nous à Agen.

Vous êtes rentré à la FFG le 19 novembre 1987 comme agent polyvalent. Toujours serviable, toujours prêt à répondre aux attentes des uns et des autres, vous avez assumé vos missions avec beaucoup de professionnalisme et de savoir-faire.

Malheureusement en 2012 d'importants problèmes de santé vous ont éloigné de la Fédération. Vous avez dû, après les Championnats d'Europe GAM que vous avez tenu à assurer malgré vos soucis de santé, vous mettre en congé maladie.

Daniel, après 30 ans passé à la FFG vous avez fait valoir vos droits à la retraite le 1^{er} septembre 2017. Nous sommes heureux de partager ce moment avec vous et de vous mettre à l'honneur cet après-midi. Nous avons partagé une belle tranche de vie et je demande à la salle de vous applaudir chaleureusement.

(Applaudissements).

Merci à vous pour tout ce que vous avez donné à la FFG.

(Remise d'un cadeau)

Bonne continuation et surtout une meilleure santé.

M. DINTRAS.- Je vous remercie tous d'avoir pu être là et me remercier. C'était du travail que je faisais tout à fait normalement. Ce n'était pas quelque chose de très dur à faire. Si je l'ai fait, c'est pour le bien-être des gens qui m'entouraient, il fallait que je sois toujours

omniprésent, toujours disponible. J'ai montré que je pouvais l'être.

Je vous remercie tous d'avoir pu m'ovationner pour cela. Cela faisait partie de mon travail.

Merci.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- La parole est maintenant à la présidente de la Commission Nationale Juridique et d'Ethique, Chantal Languet, pour la remise de la plaquette fédérale.

Remise des récompenses fédérales et des labels

Mme LANGUET.- Après le passage de ces deux très belles personnes, Robert et Daniel, je pense qu'on est tous émus. Je me rends compte que les mercis que nous leur accordons sont très peu de choses par rapport à ce qu'ils nous donnent, ce qu'ils nous apportent. Ils viennent de nous donner une belle leçon de vie et ils resteront aujourd'hui dans notre cœur.

Merci à tous les deux.

Mesdames et messieurs les congressistes, mesdames et messieurs les Présidents, chers amis, la journée a été longue, les interventions riches et nombreuses. Je serai donc brève.

Mais je sais pouvoir compter sur vous pour encore un peu de patience et d'attention.

J'adresse tous mes remerciements aux membres de la Commission Nationale Juridique et d'Ethique pour le travail accompli et pour leur accompagnement sans faille dans la gestion des dossiers qui nous sont confiés.

Notre reconnaissance et notre amitié sportive à chaque récipiendaire des récompenses fédérales. Diplômes et récompenses sont disponibles au siège fédéral. Vous les remettrez à votre convenance lors de vos évènements.

Hélas, comme chaque année, nous n'avons pu agréer toutes les propositions, en raison de dossiers non conformes ou hors délais.

Croyez-vous que ce soit de gaieté de cœur ? Non, très certainement.

Ne pas tenir compte des règlements ou les contourner ? Non, assurément.

Vous seuls détenez la solution.

Je vais donc parler de notre ami Michel qui apparaît sur l'écran.

Pour des raisons de santé, Michel BEUSELINCK ne pouvait accomplir le déplacement jusqu'à Agen. C'est donc devant sa photo que nous allons lui rendre hommage.

(Diffusion d'une photographie)

Le trophée, l'hommage et les remerciements de notre Fédération lui ont déjà été transmis il y a quelques jours, chez lui, au sein de son club.

Depuis toujours, notre ami est un fidèle du Club de La Madeleine.

Il y obtient son premier niveau de juge masculin en 1969, il a 16 ans.

Depuis, il n'aura cessé cet engagement pour lequel il a gravi tous les échelons à grande vitesse, puisque 3 années plus tard, il est déjà juge national.

Nous le retrouvons encore sur les plateaux de compétition en 2016. 47 années à passer des week-ends studieux et attentifs, au service des clubs et des sportifs.

En 1981, il n'a que 29 ans lorsqu'il accepte la présidence de La Madeleine, responsabilité qu'il assume jusqu'en 1987, puis de 2004 à 2012.

Mais son dévouement ne pouvait se réduire qu'à son seul club, tant aimé fut-il.

En 1992, il entre simultanément aux Comités Directeurs du Département du Nord ainsi que de la Région des Hauts-de-France.

Membre, dans un premier temps, puis Vice-Président départemental de 1996 à 2000 et délégué masculin au sein du Comité régional de 1996 à 2004.

Pour l'histoire, André BEUSELINCK, le père de notre ami Michel, fut gymnaste international et juge du même niveau.

« Bon sang ne saurait mentir ... »

La transmission a bien eu lieu et la tradition familiale est perpétuée.

Nous pouvons l'applaudir à distance.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Merci Chantal pour cette présentation. Il sera touché par vos applaudissements.

Nous poursuivons avec la présentation des clubs certifiés. Nous accueillons maintenant Malika MESRAR, vice-Présidente en charge de l'évolution du club FFG pour la présentation des clubs qui ont obtenu la certification qualité.

Mme MESRAR.- Bonsoir à tous. Nous allons bientôt clôturer l'AG, encore un peu de patience. Je compte sur vous pour féliciter comme il se doit tous ces clubs engagés dans cette démarche tellement compliquée que nous allons bientôt simplifier.

(Diffusion d'un diaporama)

Vous avez une représentation de tous les autres labels distribués aux clubs.

Concernant la certification, voici les clubs certifiés. J'invite les personnes à nous rejoindre sur scène.

1. Association Sportive de Sarreguemines	Philippe Dillmann Président
2. La Bretonne Gymnic Club	Martine Le Manchec Présidente
3. Club Gymnique de Lannion	Annick Bourbao Présidente départementale
4. Vaillante de Langon	Stéphanie Poujade

	Présidente
5. Entente Gymnique Savigneux Montbrison	Jean-Claude Anglard Président départemental
6. Saint-Chamond Gym	Jean-Claude Anglard Président départemental
7. Association Sportive Montferrandaise	Claude Beyssen Président départemental
8. Club Omnisports Bandol section GR	Dominique Boisteaux Président départemental

Je remercie la Commission nationale, ainsi que les Commissions régionales qui ont œuvré pour accompagner les clubs dans la certification. Bravo à tous et merci.

(Applaudissements).

Mme MERIEUX.- Pour immortaliser ce moment, nous allons faire une photo avec le Président et la vice-Présidente chargée des labels.

(Photo).

Merci à vous tous.

Avant de clore ce 195^{ème} congrès, je vous informe que le dîner sera servi à partir de 20 heures. Merci de rendre vos boîtiers en sortant de la salle.

Nous pouvons maintenant clore cette Assemblée générale. Je laisse la parole au président, James BLATEAU pour le mot de la fin.

Merci et bonne soirée à vous tous.

(Applaudissements).

Clôture

M. le PRÉSIDENT.- Les amis, effectivement on a passé toute la journée ensemble et d'une façon très studieuse.

Je vous remercie pour les débats de ce matin qui nous aideront à progresser. On est dans la mise en œuvre du projet indiqué et votre très fort soutien de cet après-midi nous donne chaud au cœur et nous incite à continuer, voire accélérer le mouvement.

Merci à vous très sincèrement. Passez une très bonne soirée.

(Applaudissements).

(La séance est levée à 18 h 25).